CONSERVATOIRE
à rayonnement départemental de l'Aveyron

Projet d'établissement

Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron



Photo : Rachel Rocherieux

Adopté le 29 mai 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

PORTRAIT DU CONSERVATOIRE

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT, UN DOCUMENT STRATÉGIQUE, UN PROJET DE SERVICE, UN PROJET DE TERRITOIRE

LES AXES DU PROJET ET LES ACTIONS À DÉVELOPPER

LE PLAN D'ACTIONS

LES RESSOURCES, LES CONDITIONS, LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

ANNEXES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A compter de 2015, avec son nouveau projet d'établissement, le Conservatoire de l'Aveyron s'engage dans une phase de consolidation de ses structures et de ses projets, et dans des orientations et actions nouvelles.

Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) selon la nomenclature ministérielle, le Conservatoire de l'Aveyron est aussi à rayonnement départemental au sens géographique du terme. Il est porté par un syndicat mixte auquel adhèrent, au côté du Conseil général, vingt-trois autres collectivités (communauté d'agglomération, communautés de communes, communes). Le Conservatoire départemental constitue ainsi le seul établissement d'enseignement artistique de l'Aveyron et il assure ses missions grâce à la territorialisation de son offre. L'essence fondamentale du projet politique est l'irrigation départementale assurée par les différentes antennes urbaines et rurales.

Contexte

Le Conservatoire a connu, fin 2011, une crise financière aiguë qui a fortement inquiété l'ensemble des parties prenantes, collectivités membres du syndicat mixte, personnels, usagers et partenaires. Les différents acteurs se sont alors questionnés sur la pérennité de l'établissement tant était élevé le déficit de fonctionnement à la fin de l'exercice 2011.

Mais, les membres du syndicat mixte de gestion ont démontré, de manière unanime, leur volonté forte d'assurer l'avenir de l'établissement en apportant une subvention exceptionnelle et en mettant en place un plan de redressement pour les années 2012 à 2014, accompagné d'une réforme statutaire.

Le bilan de ce plan de redressement est globalement positif, apportant un cadre plus serein pour l'avenir du Conservatoire de l'Aveyron même si le contexte de raréfaction des financements publics, de crise économique et sociale avec ses effets sur les capacités financières des familles oblige à une grande vigilance et à une nécessaire gestion pluriannuelle de l'équilibre budgétaire.

Au cours de cette période, le syndicat mixte a élargi son implantation territoriale grâce à l'adhésion de nouvelles collectivités ; c'est près de 60% de la population départementale qui habite sur un territoire adhérent. De plus, les réformes territoriales en cours, avec notamment la recomposition du paysage intercommunal par des regroupements, peuvent être considérées comme une opportunité et un facteur potentiellement favorable pour l'élargissement du socle géographique du syndicat mixte, faisant entrer, par le biais du renforcement de l'intercommunalité, de nouveaux territoires communaux.

Dans ce contexte, les collectivités membres du syndicat mixte, très contraintes au plan budgétaire, restent très attentives aux grands équilibres de fonctionnement du Conservatoire, condition indispensable pour la réalisation du projet d'établissement devant être mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2015.

Missions

En tant qu'établissement public d'enseignement artistique, le Conservatoire de l'Aveyron relève, pour sa mission pédagogique, du contrôle du Ministère de la Culture, et pour son fonctionnement, des politiques locales et du financement des collectivités territoriales qui le portent par l'intermédiaire du syndicat mixte.

Le Conservatoire de l'Aveyron conduit son activité et développe ses actions en tenant compte de ce partage des compétences institutionnelles.

Ainsi, sa mission pédagogique est définie par le Code de l'Education ; elle répond aux objectifs de la Charte nationale de l'enseignement artistique et les cursus de formation sont organisés en référence au schéma d'orientations pédagogiques édité par le Ministère de la Culture.

La déclinaison des missions générales et l'organisation territoriale des activités de l'établissement répondent aux politiques culturelles locales et s'inscrivent dans un projet de territoire dont le sens et les orientations ressortent du schéma départemental de l'enseignement artistique.

Au regard des objectifs de politique publique nationale, il est intéressant, voire utile, de rappeler les missions d'un conservatoire telles qu'elles sont inscrites dans le Code de l'Education.

Article L.256-2

> *Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome.*
> *Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire.*
> *Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national.*

Article R.461-1

> *Les établissements d'enseignement public {...} peuvent être classés par arrêté du ministre chargé de la culture {...}. Le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements, les qualifications du personnel enseignant et la participation à l'action éducative et culturelle locale.*

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement reprend, dans son article 3, les missions communes aux trois catégories d'établissement (CRR, CRD, CRC ou CRI) :

> - *des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé {...}*
> - *des missions d'éducation artistique et culturelle {...}*
> - *des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs {...}*
>
> *Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels {...}.*

Le conservatoire assure à la fois des missions pédagogiques et artistiques, et des missions culturelles et territoriales. Ces missions cadrent les objectifs et les orientations du projet d'établissement.

Objectif de maintien du classement CRD et ouverture de la spécialité théâtre

Le Conservatoire de l'Aveyron bénéficie actuellement de la reconnaissance ministérielle en tant que « *Conservatoire à Rayonnement Départemental* » en application du décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Parmi les conditions actuelles de classement « CRD », figure celle de « *dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités* » (arrêté du 15 décembre 2006). C'est ce cadre réglementaire dont il faut tenir compte à la date de présentation du projet d'établissement devant le comité syndical.

Pour la mise en place de cette seconde spécialité, le CRDA peut soit « *dispenser* » en interne, soit « *garantir* » l'enseignement par l'intermédiaire, par exemple, de conventions partenariales; c'est dans cet esprit qu'est construit le projet d'ouverture de la spécialité théâtre qui, selon l'âge du public, sera orientée sensibilisation et/ou initiation puis formation/enseignement de l'art du théâtre.

Ainsi, à compter de la rentrée 2015, l'identité du Conservatoire de l'Aveyron sera consolidée et marquée par deux spécialités « théâtre et musique ». Cette orientation s'inscrit en cohérence avec la politique culturelle que développe le Conseil général sur tout le département. Les Aveyronnais vont pouvoir bénéficier, dans le domaine du théâtre, d'un parcours artistique et pédagogique de qualité, comme pour la musique, allant de la sensibilisation au parcours diplômant.

Méthode d'élaboration du projet

Sous l'impulsion de l'équipe de direction, la préparation du projet a été lancée au premier semestre 2014 avec une première réflexion interne conduite par un groupe projet *ad hoc*. Cette phase initiale a permis de travailler sur un diagnostic partagé présenté aux élus en juin 2014 et de déterminer la méthode générale suivie pour la concertation interne, l'association des élus et la consultation des instances.

L'élaboration du projet a été articulée autour des temps suivants :

- travail et concertation internes : réunions de direction et du groupe projet, trois ateliers thématiques le 16 juin 2014, réunions dédiées aux fonctions supports, contributions des départements pédagogiques, contributions spécifiques (projet d'éducation artistique et culturelle, projet de solidarité intergénérationnelle par exemple)
- phase de consultation des instances : réunion des responsables d'antennes le 3 novembre 2014 ; Conseil pédagogique le 1er décembre 2014 et le 2 février 2015 ; Commission Consultative des Usagers le 2 février 2015.
- phasage politique: réunions du comité syndical en juin et décembre 2014 (diagnostic et orientations stratégiques), puis en mars 2015 débat sur le projet, et en mai 2015 adoption du projet d'établissement.

PORTRAIT DU CONSERVATOIRE

L'acquisition d'un savoir se conjuguant avec le plaisir de pratiquer un art, constitue l'objectif général du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron.

Le Conservatoire a pour vocation la formation initiale et professionnelle, l'accueil de la pratique amateur collective, la création, la diffusion et l'éducation artistique dans le respect des grands objectifs de politique nationale définis dans la charte de l'enseignement spécialisé et en s'appuyant sur le cadrage du schéma d'orientations pédagogiques.

Le Conservatoire se doit de favoriser l'accès des jeunes. En effet, son image doit rester celle d'un établissement tourné prioritairement vers l'enseignement artistique pour les jeunes. Des classes à horaires aménagés musique et un dispositif de classes d'orchestres à l'école ont été mis en place en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Education Nationale.

Le Conservatoire développe ses activités dans une démarche de qualité sur l'ensemble du département. Pour sa mission d'enseignement spécialisé, il propose une offre de proximité dans une organisation territorialisée ; pour toutes ses missions, il veille à l'irrigation du territoire contribuant à l'accès à la culture des populations rurales.

I - *La structure juridique et politique, l'organisation et la couverture territoriale du département*

Le Conservatoire en tant qu'établissement unique départemental a été créé en 1988, sous l'égide du Conseil général qui souhaitait offrir à la population un enseignement musical de qualité sur tout le département; il a associé dans le projet plusieurs collectivités territoriales, notamment les principales villes qui avaient une école de musique (associative ou municipale), et un grand nombre de communautés de communes rurales qui voulaient proposer une offre d'enseignement artistique de proximité. Un syndicat mixte a été constitué pour le portage juridique et la gestion du Conservatoire. Les membres du syndicat mixte assurent, par leur participation statutaire, l'équilibre de fonctionnement.

Au 1er janvier 2015, le syndicat mixte regroupe, au côté du Conseil général, la communauté d'agglomération du Grand Rodez, les trois autres villes principales (Millau, Villefranche de Rouergue, Saint-Affrique), quinze communautés de communes et quatre communes rurales. Le territoire couvert par le syndicat mixte représente près de 60% de la population aveyronnaise.

L'établissement s'est structuré géographiquement avec des antennes locales réparties sur le territoire en réponse aux attentes des collectivités membres; ce sont quinze antennes qui fonctionnent chacune sous la responsabilité d'un enseignant. Un même responsable assure, en milieu rural, la responsabilité de plusieurs antennes, facilitant ainsi les éventuels regroupements pédagogiques et les projets transversaux. Selon leur localisation, les antennes ont des effectifs de taille variable (30 à 500 élèves).

Devenu Ecole Nationale de Musique en 1991, le Conservatoire de l'Aveyron a bénéficié du classement en « Conservatoire à Rayonnement Départemental » avec la parution du décret de 2006. Cette appellation est aujourd'hui bien identifiée par les Aveyronnais sous le sigle « CRDA ».

Fidèles à la genèse et aux objectifs initiaux, les usagers, les élus territoriaux, la direction et tous les personnels expriment, au travers des orientations et des axes de développement du projet d'établissement, leur attachement à la double approche de la notion de rayonnement départemental : reconnaissance de qualité par le label ministériel et projet départemental de territoire fondé sur la territorialisation de l'offre d'enseignement.

Le Conservatoire de l'Aveyron est membre de l'Association Nationale des Etablissements Départementaux (ANED) qui permet aux établissements de structure départementale de faire valoir leur spécificité de fonctionnement.

II - *Les départements pédagogiques et les disciplines enseignées*

Ils sont coordonnés et animés par un responsable nommé par la direction du Conservatoire. Le directeur pédagogique et artistique encadre ces responsables et assure la coordination générale.

Les différents départements sont les suivants :

- **formation et culture musicale**
- **cordes frottées** : *violon, alto, violoncelle, contrebasse*
- **cordes pincées** : *guitare, harpe*
- **bois :** *flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone*
- **cuivres :** *trompette, cor, trombone, tuba*
- **claviers et accompagnement :** *piano, orgue, clavecin, accordéon*
- **musique ancienne :** *clavecin, violon et violoncelle baroque, traverso, flûte baroque, trompette naturelle, chant*
- **voix :** *chant, chant choral, ateliers voix en scène, direction de chœur*
- **jazz, musiques actuelles, percussions**, *électroacoustique, composition, création*
- **musiques traditionnelles** : *accordéon diatonique, cabrette*
- **le milieu scolaire**: *classes à horaires aménagés musique, dispositifs « orchestre à l'école » et interventions en milieu scolaire*
- **les pratiques collectives**

III - *Les chiffres clés (année de référence 2014)*

Equipe pédagogique	67 enseignants	55,1 ETP
Equipe de direction, personnels administratifs et techniques	15 personnes	13,3 ETP
		Nombre d'heures d'enseignement
Elèves cursus CRD et CHAM	1450 élèves	30 030 h
Elèves Orchestre à l'Ecole	240 élèves	1 420 h
Elèves / PEDT et projets pédagogiques en milieu scolaire	780 élèves	480 h
TOTAL		**31 930 h**

IV - *Les usagers du Conservatoire*

L'enseignement artistique spécialisé

(Données statistiques en annexe)

Le Conservatoire propose une offre pédagogique diversifiée ouverte aux différentes esthétiques sur un vaste territoire, tant en ville qu'en milieu rural, avec une politique d'ouverture vers tous les publics.

Le CRDA accueille actuellement 1450 élèves, dont une centaine en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Il doit cependant faire face à une baisse des effectifs depuis au moins 3 ans, évolution qui est partiellement compensée, en heures d'enseignement, par une augmentation des élèves inscrits dans les dispositifs des orchestres à l'école. Les inscriptions pour l'année 2014-2015 ont subi, en particulier, l'impact de la nouvelle organisation des rythmes scolaires conjugué aux difficultés financières rencontrées par les familles du fait de la crise économique.

L'évolution des effectifs au Conservatoire de l'Aveyron doit également être analysée, territoire par territoire, au regard du vieillissement de la population. La dynamique des inscriptions sur chacune des antennes territoriales est liée aussi à la présence ou non d'un établissement scolaire du second degré et à la nécessité, pour beaucoup d'élèves, de l'internat pour le lycée.

Par ailleurs, bien que le département de l'Aveyron accueille à Millau et à Rodez des pôles d'enseignement supérieur, beaucoup de jeunes élèves du Conservatoire, une fois bacheliers, quittent le département pour rejoindre les métropoles universitaires telles que Toulouse ou Montpellier. L'équilibre des cursus d'enseignement spécialisé en Aveyron s'en trouve affecté. Ainsi, les élèves en cycle 3 sont peu nombreux mais beaucoup d'enseignants ont la satisfaction de voir leurs élèves poursuivre des études de musique au Conservatoire de Toulouse.

Quant au cycle spécialisé, il est dorénavant harmonisé avec les conservatoires de la région Midi Pyrénées concernant l'unité de valeur dominante du Diplôme d'études musicales (DEM). La plupart des élèves qui suivent ce cycle ont plus de 21 ans. Il s'agit le plus souvent d'élèves qui enseignent déjà dans le département (écoles associatives) ou dans des départements limitrophes. Ils sont intéressés par la formation pour obtenir un diplôme.

C'est le cycle 1 qui concentre le plus fort pourcentage d'élèves alors que l'effectif en initiation est jugé insuffisant. Des actions spécifiques sont organisées pour attirer les tout jeunes enfants et développer la fréquentation. Des classes d'éveil sont proposées sur chaque antenne et un parcours de découverte instrumentale a été initié à Rodez avant d'être généralisé.

L'effectif en 2ème cycle n'est pas assez élevé. Il apparaît que, à l'âge de ces élèves, concilier dans l'emploi du temps études scolaires, apprentissage de la musique et souvent de nombreuses autres activités demandent beaucoup de motivation.

Le Conservatoire de l'Aveyron maintient sa tradition de l'accueil des adultes tant dans les cursus diplômants que dans les parcours personnalisés (à la fin du 1er cycle) ou dans les pratiques collectives. Les adultes représentent en moyenne départementale un tiers des effectifs ; ils sont particulièrement actifs dans les ensembles et participent par leur pratique amateur au rayonnement du Conservatoire et à l'animation culturelle locale.

Les pratiques collectives sont accessibles à tous les élèves qui peuvent participer à plusieurs ensembles : ateliers voix, chœurs, ateliers et ensembles jazz, musiques actuelles, big band, brass band, ateliers et ensembles musiques anciennes, ensembles mono-instrumentaux, ensemble variétés, ensembles à vents, orchestres à cordes, ensemble instrumental, orchestre symphonique.

Dans le cadre de leur parcours, tous les élèves ont accès à de nombreuses pratiques collectives. En 2014 -2015, 910 élèves y participent, ce qui représente 90 heures hebdomadaires.

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

(En annexe le projet EAC 2015)

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron permet l'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics, en tant que centre de ressources et d'éducation culturelle et artistique.

Par le partenariat privilégié noué avec les collectivités adhérentes au Syndicat mixte, le Conservatoire de l'Aveyron œuvre pour promouvoir la musique sur les territoires. Ces actions sont menées en direction des enfants dans une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires mais également à destination des personnes âgées ou encore des publics dit empêchés.

Chaque année, le projet d'éducation artistique et culturelle s'étoffe, articulé autour des axes suivants :

- éducation artistique et culturelle en milieu scolaire
- sensibilisation à la musique à destination des enfants et des jeunes hors cadre scolaire
- projets construits avec le secteur médical et médico-social
- actions de diffusion musicale et de rayonnement artistique

L'ensemble des actions en milieu scolaire (Orchestre à l'Ecole, projets éducatifs de territoire, projets pédagogiques spécifiques) touche plus de 1000 enfants pour 1900 heures annuelles d'intervention d'enseignants du conservatoire sur le temps scolaire ou périscolaire.

Les projets conduits au sein de structures sociales, telles que des centres de loisirs, d'établissement de santé (hôpital de jour par exemple) ou d'établissement d'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées sont chaque année de plus en plus conséquents.

Par ailleurs, en lien avec sa vocation pédagogique, le Conservatoire contribue à la diffusion et à la création artistique. Une programmation est mise en place afin de valoriser les élèves et le travail pédagogique et artistique des enseignants. La programmation de la saison culturelle animée par le conservatoire est le support de cette diffusion musicale. Elle permet aux élèves de se produire en public dans les conditions de concerts et de spectacles et accompagne les enseignants dans leur expression artistique. Avec plus d'une centaine de concerts, c'est un public de 12 000 personnes qui profitent de cette vitalité artistique.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT : UN DOCUMENT STRATÉGIQUE, UN PROJET DE SERVICE, UN PROJET DE TERRITOIRE

Le projet d'établissement, s'il est motivé *a priori* par la demande de classement ministériel, n'en constitue pas moins un exercice fondamental de prospective politique et stratégique, une démarche managériale de conduite d'un projet de service, et une réflexion partenariale sur un projet de territoire.

La concertation interne avec les élus du comité syndical d'une part, et avec l'équipe pédagogique et les services administratifs d'autre part, l'implication des organes consultatifs (Conseils d'antenne, Conseil pédagogique, Commission Consultative des Usagers), les réunions de travail avec la Direction générale et la Direction de la Culture du Conseil général, les échanges partenariaux, notamment avec la Mission Départementale de la Culture, l'écoute des usagers ont permis de dégager les lignes forces du projet d'établissement.

L'esprit qui porte ce projet n'est ni la reconduction totale ni la rupture absolue par rapport au passé ; au contraire le projet d'établissement, qui sera conduit à compter de la rentrée 2015, s'enrichit de l'expérience et des réussites antérieures. Il s'appuie sur les atouts en vue d'évolution et d'adaptation.

Consolider les fondamentaux tout en identifiant les leviers du changement, les axes de progrès et en s'adaptant aux enjeux d'aujourd'hui, telle doit être l'ambition du CRDA au travers de son projet d'établissement.

La démarche a permis de dégager un diagnostic partagé et de formuler les grands enjeux. Au cours des débats dans les instances décisionnelles, les élus, très impliqués pour l'avenir du Conservatoire, ont défini le cadrage politique, dont l'allocation des moyens, et validé les orientations stratégiques. Par leurs réflexions et propositions, ils ont participé à l'identification des axes pédagogiques et artistiques à promouvoir pour le Conservatoire dans une perspective pluriannuelle.

I - *Les grands enjeux*

Le Conservatoire de l'Aveyron prépare son avenir et doit assurer sa continuité en s'appuyant sur sa genèse, ses valeurs, ses ressources humaines et son identité propre dans le paysage culturel aveyronnais. Toutefois, le modèle antérieur ne peut pas être reconduit à l'identique alors que le monde bouge et que les attentes du public évoluent. Il ne peut pas être reconduit à l'identique alors que la question de la clarification des compétences, de l'organisation territoriale des politiques publiques et de leur financement est plus que jamais d'actualité.

Il faut, dans ce contexte instable, assurer à terme la « stabilité » du Conservatoire de l'Aveyron en tant qu'établissement départemental d'enseignement artistique. Il faut sans cesse convaincre de son intérêt, voire de son « utilité » ; pour ce faire, il convient d'accroitre son accessibilité et de mettre au débat la démarche pédagogique, de renforcer son implantation territoriale, de parfaire son image et de préserver la reconnaissance nationale de Conservatoire à Rayonnement Départemental, label de qualité.

Les enjeux de pérennité sont forts : le projet de développement, s'il passe par des orientations pédagogiques et artistiques particulières pour favoriser le recrutement d'élèves, passe également par des objectifs de rayonnement culturel, de valorisation des actions, d'image et d'identité propre reconnue par la population, les élus et l'ensemble des acteurs locaux.

L'enseignement artistique spécialisé (musique, théâtre, danse) est la mission première des conservatoires et reste, pour le CRD de l'Aveyron s'agissant de la musique, le fondement de son existence et de sa pérennité. Mais depuis la création de l' « Ecole Nationale de Musique de l'Aveyron » (ENMA), voire même depuis son classement, en 2006, en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), le contexte a évolué : évolutions voire mutations sociétales, nouvelles attentes citoyennes, raréfaction accentuée des financements publics, crise économique et sociale. Le projet d'établissement mis en œuvre à compter de la rentrée 2015 ne peut ignorer ces évolutions qui conduisent à « questionner » les objectifs, l'offre pédagogique et les modalités de déclinaison de cette mission d'enseignement artistique confiée aux Conservatoires.

Pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA), un des enjeux fondamentaux actuels est la stabilisation des effectifs des élèves inscrits dans un des parcours relevant de cet enseignement spécialisé. Pour la musique notamment, le « schéma national d'orientations pédagogiques de l'enseignement initial » de 2008 en rappelle les objectifs ainsi que les grands attendus en terme d'organisation pédagogique.

Dans les principes généraux sur les cursus, le schéma de 2008 rappelle que « *les établissements ont l'initiative de la structuration de leur enseignement en fonction de leurs ressources, de leur histoire et de leur réflexion présente* ». Dans ce cadre et en s'appuyant sur les ressources et les compétences de l'établissement, la réflexion pour le projet d'établissement porte sur les axes d'évolution et les leviers à actionner pour le maintien des effectifs d'élèves, pour le renouvellement des classes, pour entretenir la motivation et favoriser l 'émulation des jeunes, pour attirer de nouveaux publics, pour rendre l'enseignement artistique plus attractif dans un contexte de « zapping » et de multi activité de loisirs.

La dynamique du projet d'éducation artistique et culturelle du Conservatoire constitue également un enjeu très fort, non seulement complémentaire à l'enseignement spécialisé mais pouvant répondre à des attentes nouvelles et susciter des « vocations » et une motivation pour l'apprentissage d'une discipline des arts vivants.

Les conservatoires ont toujours eu pour mission de participer à « *l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire* ». L'éducation artistique et culturelle (EAC) est dorénavant considérée comme une priorité par les Ministères de la culture et de l'Education. La Ministre de la culture et de la communication en novembre 2012 (installation du comité de pilotage de la consultation nationale) s'exprimait ainsi : *« Je n'ai pas à vous convaincre du rôle que peuvent avoir l'art et la culture dans la construction de la personnalité, dans l'ouverture à l'imaginaire, dans la réconciliation avec le goût d'apprendre. Il s'agit de permettre aux jeunes de devenir de véritables amateurs, notamment à ceux qui n'ont pas reçu de leur milieu les codes pour accéder à des univers trop éloignés pour qu'ils se les approprient. {...} S'il existe déjà beaucoup d'actions, à l'école et en dehors de l'école, {...} elles ne sont pas assez reconnues, pas assez lisibles et ne touchent pas tous les jeunes {...} »*

La loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école a inscrit l'éducation artistique et culturelle dans le Code de l'Education au niveau des principes généraux (article L 121-6). *« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des*

pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques {...}.

Le CRDA ne peut pas ignorer les priorités nationales exprimées non seulement en terme d'objectifs mais aussi de financement. Il doit s'en saisir pour conforter son avenir et consolider sa mission d'enseignement. L'éducation artistique et culturelle a vocation à renforcer l'identité du conservatoire et à le promouvoir dans toutes ses missions.

Les liens et les passerelles entre l'enseignement spécialisé, l'éducation artistique et culturelle et la diffusion mettent en cohérence le parcours de « l'apprenti musicien ».

Enfin, l'action culturelle, dans son acception la plus large, a vocation à élargir le public touché et à s'adresser à des publics divers tant dans un objectif d'accès à la culture de populations géographiquement ou socialement éloignées que dans une démarche de renforcement du lien social.

II - *Un diagnostic partagé*

L'identification des points forts
Un établissement classé à rayonnement départemental par l'Etat
Une image de marque reconnue
Un soutien politique affirmé
Un effectif important de 1650 élèves dont 1330 en cursus Conservatoire (dont la grande majorité en cursus diplômant)
Une organisation départementale avec une offre territorialisée (15 antennes avec des locaux dédiés)
De nombreux dispositifs avec partenariat collectivités/ Education Nationale (CHAM, OAE)
Des interventions nombreuses dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires
Une accessibilité pour les adultes: pratique amateur, participation forte à la vie culturelle des antennes
Une offre pédagogique ouverte aux différentes esthétiques
Une programmation riche et diversifiée avec la participation d'enseignants reconnus comme artistes musiciens
Un patrimoine riche avec des lieux de diffusion
Une très bonne fréquentation du public aux différentes manifestations musicales; un public fidèle
Une politique de partenariats déjà très engagée
Des ressources humaines dynamiques et investies
Une communication active: site Internet, affiches, mailing
Des outils supports performants: Logiciel IMUSE, Médiathèque
Les axes de progrès
Définir une politique forte pour stabiliser les effectifs
Ouvrir l'établissement, élargir les publics, renforcer les partenariats
Construire un projet d'ouverture de la seconde spécialité en s'appuyant sur le réseau culturel local au travers de conventions d'objectifs et de projets partagés
Optimiser la territorialisation de l'offre d'enseignement artistique
Développer l'interdisciplinarité
Conforter les effectifs des classes instrumentales
Renforcer les pratiques collectives et accompagner la pratique amateur
Développer les musiques actuelles, jazz, électroacoustique
Promouvoir des innovations pédagogiques favorisant la transversalité

III - *Les orientations stratégiques et les grands objectifs pédagogiques et artistiques*

Les constats, les analyses, les débats formalisés tout au long de l'année 2014 ont mis en exergue plusieurs orientations transversales en réponse aux enjeux et au cadrage politique.

Ces orientations stratégiques portent intrinsèquement la demande de renouvellement du classement ministériel « Conservatoire à Rayonnement Départemental ».

- *Consolider l'image et l'identité de Conservatoire à Rayonnement Départemental avec un projet musique et théâtre*
- *Conforter le rayonnement culturel de l'établissement, préserver sa vocation départementale et renforcer la cohérence du projet territorial*
- *Ouvrir l'établissement, élargir les publics et renforcer les partenariats*
- *Développer un projet dynamique, avec des actions innovantes, intégrant le cadre contraint déterminé par l'allocation des moyens*

Ces grandes orientations politiques traversent toutes les missions du Conservatoire.

Les objectifs pédagogiques et artistiques qui les accompagnent :

- traduisent la volonté d'un enseignement spécialisé ouvert au plus grand nombre, objectif conforté par l'ouverture à la spécialité théâtre,
- visent une forte implication des élèves dans les projets artistiques participant ainsi au rayonnement culturel du territoire,
- s'inscrivent dans le cadre d'un projet culturel de territoire porté par une démarche innovante, de qualité pour tous, en lien avec les différents partenaires.

LES AXES DU PROJET ET LES ACTIONS À DÉVELOPPER

AXE 1 - LA STRUCTURATION TERRITORIALE : VERS DES POLES TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre de la territorialisation de l'offre d'enseignement, l'organisation mérite d'être repensée pour une meilleure cohérence et un meilleur équilibre général tenant compte des adaptations institutionnelles et des évolutions socio-démographiques.

La réflexion sur le maillage territorial vise à répondre de manière plus pertinente aux missions du Conservatoire et aux attentes des publics dans le respect des objectifs pédagogiques.

Action 1 - Une approche territoriale proposant une offre pédagogique par pôles d'enseignement

L'ouverture progressive des quinze antennes actuelles avait pour objectif de couvrir la quasi-totalité du territoire ; l'aire d'attractivité d'une antenne peut concerner de 7 à 42 communes. Aujourd'hui, cette organisation crée une disparité de l'offre pédagogique. Une réflexion en la matière est indispensable avec l'objectif de proposer une structuration en pôles territoriaux d'enseignement permettant d'ouvrir à de nouvelles disciplines sur un secteur. L'action culturelle serait ainsi renforcée avec davantage de projets fédérateurs grâce à une plus forte implication des usagers et des enseignants sur un territoire donné.

Le responsable du pôle aura la possibilité de construire un projet pédagogique et artistique de son territoire déclinant les orientations générales départementales.

AXE 2 - LA CREATION D'UN DEPARTEMENT DES ARTS DE LA SCENE

La mise en place de la spécialité théâtre associée à la structuration de la filière voix, avec parcours maîtrisien, conduira à la création d'un département des arts de la scène.

Le Conservatoire a pour objectif l'ouverture de la spécialité théâtre dès la rentrée 2015. Le parcours diplômant sera ouvert progressivement, en fonction du vivier d'élèves recensés dans le cadre des actions de sensibilisation et d'initiation qui seront menées en étroite collaboration avec tous les acteurs culturels et institutionnels concernés *(voir fiche projet en annexe)*.

Cette discipline va enrichir artistiquement le Conservatoire permettant aux élèves de bénéficier d'une formation à la scène, de développer une culture littéraire. L'approche interdisciplinaire sera confortée avec la création d'un département des arts de la scène intégrant la filière Voix déjà en place au sein du Conservatoire.

Action 1 - L'ouverture de la spécialité théâtre

Sur le plan pédagogique, le théâtre va permettre au Conservatoire de l'Aveyron d'apporter une émulation dans la mise en place de projets fédérateurs favorisant la transversalité entre les différentes classes et la création d'un département des arts de la scène qui inclurait le département « voix » actuel. L'enseignant théâtre se devra de travailler en étroite collaboration avec les enseignants de la filière voix pour l'aspect technique de la voix. Il sera amené à collaborer et faire participer les élèves aux ateliers « Voix en scène » et aux projets nécessitant de la mise en scène, associant ainsi les enseignants musiciens.

Les partenariats avec les structures culturelles, et principalement avec la Mission Départementale de la Culture, seront renforcés et supports à la mise en place du projet du CRDA autour du théâtre. Un partenariat institutionnel devra être organisé avec l'Education Nationale pour les actions de sensibilisation et les parcours d'initiation, proposés notamment aux collégiens.

Actuellement, il n'existe aucun cursus diplômant proposé au public aveyronnais. L'apport de cette nouvelle discipline fera évoluer les effectifs du Conservatoire.

Le Conservatoire aura la mission de privilégier le recrutement d'élèves dans un parcours diplômant de manière à ne pas déstabiliser les différentes associations.

La phase de sensibilisation

Pour le théâtre, l'entrée en cycle d'enseignement spécialisé se fait à partir de l'âge de 15 ans. Pour les plus jeunes, un objectif de sensibilisation et de découverte de cette spécialité des spectacles vivants doit être privilégié. Pour cette phase, le Conservatoire va s'appuyer notamment sur les dispositifs proposés dans le cadre de la politique culturelle du Département, tels que « Théâtre au collège », les collégiens de 13 et 14 ans constituant le vivier de l'entrée en cycle 1 à 15 ans. Grâce au partenariat, la sensibilisation sera proposée sur l'ensemble du territoire aveyronnais.

L'initiation

Une démarche pédagogique d'initiation au théâtre sera proposée aux jeunes comme phase d'anticipation à l'entrée en cycle diplômant. Cette phase sera articulée avec les actions conduites par la Mission Départementale de la Culture dans les différents collèges ; ces interventions de sensibilisation pourront inciter les élèves motivés à venir suivre le cours d'initiation du Conservatoire. L'objectif partagé est de proposé un parcours évolutif avec une réelle continuité pédagogique.

Le parcours diplômant dès la rentrée 2016-2017

Suite à cette phase d'initiation, les élèves vont pouvoir poursuivre l'apprentissage avec la formation diplômante et suivre les cours dans le cadre du 1er cycle du Conservatoire. Cet enseignement sera prévu sur trois cycles conformément au schéma d'orientations pédagogiques pour le théâtre.

Ce cursus s'adresse à toute personne désireuse de découvrir l'art théâtral et de le pratiquer que ce soit dans une pratique en amateur ou dans une perspective d'orientation professionnelle. Il sera proposé un cursus par cycle, de l'initiation au 3ème cycle court pour l'obtention du certificat d'études théâtrales (CET), diplôme de validation d'une formation reconnaissant une pratique en amateur. Le cycle pré professionnel ne pourra pas être mis en place dans l'immédiat au regard des moyens qu'il faudrait déployer (16 h d'enseignement par semaine pour ce cycle). La continuité vers un parcours professionnalisant devra donc se faire dans un Conservatoire à Rayonnement Régional pour l'obtention du diplôme d'études théâtrales (DET).

L'offre territoriale sera définie en lien étroit avec les collectivités territoriales en fonction des attentes et des moyens disponibles notamment en équipement adapté.

Action 2 - La structuration de la filière voix

Le Conservatoire propose actuellement une offre pédagogique développée sur le chant et le chant choral qu'il convient de mieux structurer et de formaliser par des parcours de formation destinés à des enfants, des adolescents et des adultes. La mise en place d'une filière voix devient nécessaire pour permettre aux élèves d'évoluer dans un cadre structuré et de proposer un parcours de maîtrise en chant.

Le Conservatoire se doit d'être identifié comme un véritable pôle ressources de la voix.

Il est prévu de mettre en place le cursus préconisé dès la rentrée scolaire 2015 en référence à la fiche pédagogique éditée en juin 2014 et qui complète le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique de 2008.

Ce nouveau dispositif va être complémentaire du projet de l'Education Nationale « Les écoles qui chantent ». Un effort d'information auprès des établissements scolaires pourra être fait de manière à attirer des enfants

vers un parcours de chant choral maîtrisien au sein du Conservatoire permettant ainsi de proposer une formation complète et diplômante reconnue.

La mise en place de la filière Voix, la création d'une deuxième spécialité et le développement des pratiques collectives vont permettre d'envisager de rassembler les élèves et les enseignants autour de projets artistiques et de produire des spectacles dans des lieux adaptés créant ainsi le département des arts de la scène.

Actuellement, il existe des ateliers « Voix en scène » avec des productions régulières des élèves parfois accompagnés par un ensemble instrumental. L'arrivée de la spécialité théâtre développera le jeu scénique de l'ensemble des acteurs chanteurs musiciens ; les comédiens seront associés dans un travail commun sur les projets.

Ce nouveau département pédagogique va créer des liens entre les différentes classes et une nouvelle dynamique autour de projets fédérateurs. Les chanteurs et les musiciens pourront ainsi bénéficier d'une formation très complète leur permettant de développer un sens artistique.

Le département de l'Aveyron disposant de scènes importantes, le Conservatoire est en mesure de pouvoir programmer des projets d'envergure dans le cadre de sa politique de diffusion.

AXE 3 - L'ELARGISSEMENT DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE ET LE RENFORCEMENT DES ESTHETIQUES LES MOINS DEVELOPPEES

L'orientation est d'élargir le champ pédagogique en ouvrant l'enseignement vers les différentes esthétiques. Dans le cadre sociétal d'aujourd'hui, il n'est plus concevable de proposer, pour la formation musicale des élèves, uniquement un enseignement "hyper classique". Au quotidien, le jeune a accès, par tous les médias, à toutes les esthétiques ; il est important de développer l'écoute ainsi qu'un sens critique de manière que les élèves puissent faire des choix. Il faut leur donner l'envie de pratiquer, de jouer de la musique. De plus en plus de musiciens sont maintenant capables d'improviser, de jouer dans différents styles.

Action 1 - Les esthétiques à développer

Développement du jazz et des musiques actuelles et amplifiés

Le champ des musiques actuelles et amplifiés est peu représenté au Conservatoire de l'Aveyron. C'est un axe de développement qui favoriserait l'ouverture à de nouveaux publics en s'adaptant aux demandes.

L'organisation classique des conservatoires ne convient pas à ce public, généralement d'adolescents, mais les jeunes sont souvent en recherche de lieux adaptés pour répéter. En tant que pôle ressources, le Conservatoire pourrait proposer des cours sous forme d'ateliers, des stages et favoriser un accès à des studios de répétitions avec une tarification spécifique.

La mise en place de stages au sein du CRDA en lien avec les associations ferait changer l'image très classique et démontrerait son ouverture à d'autres esthétiques avec l'appui d'une communication ciblée.

Le CRDA se positionne comme pôle ressources pour ces musiques dans un cadre partenarial. Ainsi, le conservatoire a entamé des démarches de partenariat avec l'association OC Live. Cette association bénéficie d'un ancien cinéma équipé de deux salles adaptées acoustiquement. Des rencontres ont d'ores et déjà été organisées entre les artistes invités par l'association et les élèves du Conservatoire.

C'est donc un projet spécifique qui doit être développé pour les musiques actuelles avec une offre territoriale d'enseignement élargie aux claviers numériques, à la guitare électrique, la guitare basse, la guitare folk et chant, la maîtrise des logiciels. L'organisation par pôle d'enseignement pourrait favoriser ce secteur.

Développement des musiques traditionnelles

Sur le contenu pédagogique, le projet de culture musicale est à développer avec la mise en place d'un cours d'ethnomusicologie sous la forme de stages ou de conférences.

La transmission et les pratiques orales doivent être développées et proposées à l'ensemble des départements.

La création d'un ensemble d'amateurs ferait revenir des anciens élèves confirmés au Conservatoire de manière à pouvoir faire et partager la musique. Ce serait un bon moyen de transmettre la connaissance de ce répertoire. Cet ensemble pourrait s'inscrire dans la programmation musicale.

La culture occitane est à prendre en considération dans l'environnement culturel.

La musique contemporaine, la création, l'improvisation, la découverte de l'électroacoustique, la sensibilisation aux différents logiciels MAO

Dans cette politique d'ouverture sur les différentes esthétiques, il convient également de familiariser le public du Conservatoire à la musique contemporaine, de favoriser la création. L'accueil d'un compositeur en résidence permettrait de développer une pédagogie différente, d'aborder de nouveaux répertoires, d'inciter les élèves à composer, de participer à la création d'une œuvre de ses débuts à sa réalisation.

En effet, la notion d'improvisation est actuellement peu abordée, exceptée dans la classe de jazz. La démarche pédagogique doit évoluer afin de mettre tout élève en capacité d'improviser et il sera proposé que l'improvisation fasse partie de l'évaluation globalisée.

La classe de musique électroacoustique du CRDA située sur l'antenne de Millau n'est pas encore suffisamment fréquentée. Cette discipline reste trop méconnue des élèves malgré l'investissement de l'enseignant pour la promouvoir. Des initiatives sont prises pour le développement de la classe et des concerts sont organisés chaque année favorisant la création et la découverte de nouvelles œuvres. Il conviendra de travailler également en lien étroit avec la classe de musiques actuelles. Dans le cadre de cette classe, il est possible d'étudier les différents logiciels de sons, d'écriture, de composition.

*Action 2 - Equilibrer les effectifs dans les différentes classes instrumentales et couvrir les disciplines manquantes

Il s'agit d'une orientation soutenue par plusieurs responsables de départements pédagogiques constatant des lacunes dans l'offre du Conservatoire.

Bien que la discipline du basson soit indispensable pour pouvoir aborder le répertoire orchestral et de musique de chambre, elle n'est plus enseignée au CRDA par manque d'effectif suffisant. Afin de présenter et de promouvoir cet instrument, plusieurs actions pédagogiques et de sensibilisation sont menées, au cours de l'année scolaire 2014-2015, en lien avec l'association aveyronnaise du Vieux Palais, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse et celui de Lyon.

Le département de musique ancienne, constitué actuellement de trois disciplines (flûte à bec, traverso et clavecin), mériterait d'être complété, la viole, la trompette baroque pouvant être envisagées (un enseignant est en capacité d'enseigner ce dernier instrument). Force est de constater que les demandes sont très rares pour ces instruments. En conséquent, il ne s'agit pas d'un axe prioritaire pour l'établissement. La principale préoccupation sera de maintenir l'existant.

La priorité reste, dans le cadre de la politique de recrutement d'élèves, de conforter les effectifs des classes actuelles dans plusieurs disciplines comme le hautbois, le cor, le trombone notamment.

Les disciplines d'érudition Analyse, Harmonie et écriture sont à conforter.

*Action 3 - Développer la transversalité entre les disciplines et les esthétiques

Le travail pédagogique en transversalité est à faire évoluer. Le Conservatoire a la chance de bénéficier de nombreuses disciplines et de différentes esthétiques. C'est l'occasion pour les enseignants et les élèves de partager la musique sans rester cloisonnés dans un style ou une esthétique. Le Conservatoire défend l'ouverture depuis de nombreuses années, considérant que, dans une pratique musicale, un élève se doit d'être en capacité d'aborder différents répertoires dans tous les styles de musiques et d'être en capacité d'improviser.

Le cours de formation et culture musicale (FCM) peut être bien approprié pour mener les élèves vers cette ouverture. Par exemple, s'inspirer de répertoires de musiques actuelles ou des musiques traditionnelles pour travailler le rythme peut s'avérer très efficace.

Une réflexion au sein du département de FCM est actuellement engagée pour la mise en place de cette orientation.

➢ AXE 4 - LA VALORISATION DES PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective n'est pas encore devenue une habitude pour l'ensemble des élèves du Conservatoire. Cette pratique de la musique se doit d'être au cœur du projet d'établissement de manière à impliquer les élèves dans la vie culturelle et de développer la pratique amateur.

*Action 1 - Participation de tous les élèves à une pratique collective et à la vie culturelle

Le principe d'une pratique collective pour tous les élèves n'est pas encore bien compris. Le fait de venir trois fois au Conservatoire est vécu le plus souvent comme une contrainte. Pourtant, il faut donner envie aux élèves de partager la musique avec d'autres et proposer des projets motivants. Vivre des moments musicaux laisse toujours un souvenir fort pour les élèves.

Un travail est mené en permanence pour convaincre les élèves de participer à ces cours. L'organisation a été revue en insistant sur le développement d'une pratique orchestrale au lieu d'une pratique collective mono instrumentale. Malgré les contraintes rencontrées sur les petites antennes territoriales, l'objectif reste la constitution d'ensembles cohérents sur le plan pédagogique et musical.

L'orchestre doit être considéré comme une véritable formation avec une prise de conscience des enseignants d'intégrer le travail des partitions dans leurs programmes. La nécessité d'un travail par pupitre est également indispensable.

Dans cet esprit, sera mis en place une école de l'orchestre. Dans ce cadre, chaque enseignant est responsable du bon fonctionnement du pupitre et se doit d'intégrer le travail des partitions dans sa pédagogie. L'encadrement des enseignants lors des concerts pourrait permettre de soutenir les élèves dans les œuvres délicates à interpréter.

Concernant les percussionnistes, la pratique collective n'est pas suffisamment soutenue. La création de nouveaux ensembles devra s'accompagner d'investissement pour agrandir le parc instrumental.

Il est également proposé aux élèves des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de venir au Conservatoire en dehors du temps scolaire.

Cette dynamique permettra de former des musiciens de manière à faire évoluer les orchestres et d'enrichir la programmation. A long terme, c'est constituer un vivier de musiciens pour favoriser la pratique amateur.

Une action de communication spécifique est à concevoir (brochure, site Internet) pour valoriser l'offre concernant les pratiques collectives du Conservatoire.

*Action 2- Développement de l'accompagnement pour les instruments polyphoniques

Concernant les instruments polyphoniques, il n'est pas toujours aisé de permettre aux élèves d'avoir une pratique collective. Aussi, il sera proposé de développer la notion d'accompagnement.

L'accompagnement au clavier est actuellement une discipline qui n'est pas suffisamment prise en considération. C'est pourtant une nécessité d'apprendre à accompagner, de développer l'écoute et les réflexes de lecture. Il convient de donner aux élèves l'envie de déchiffrer, d'être autonome, de partager la musique avec d'autres élèves. Ces instrumentistes se doivent d'être en capacité d'assurer un accompagnement. Or, actuellement, il est difficile de trouver des élèves pour l'accompagnement dans le cadre des auditions ou dans les différents ensembles.
Une réflexion est à mener avec les enseignants pour former des élèves à cette pratique indispensable à la formation du musicien.

*Action 3 - Formation à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux

Cette formation est complémentaire à la formation du chanteur ou du musicien. Le Conservatoire a mis en place une formation à la direction d'ensembles pour les élèves qui en expriment le souhait. Pour la direction de chœur, un contenu spécifique d'évaluation est prévu. Il est tout à fait possible de décerner une unité de valeur d'initiation à la direction de chœur. C'est également une unité de valeur complémentaire dans le cadre de l'obtention du DEM de formation musicale.

Dans le cadre de la classe d'orchestre, les élèves ont la possibilité de se trouver en situation de chef d'orchestre. C'est une excellente expérience pour les élèves de se retrouver face à un ensemble instrumental et de s'initier à la direction, et qui peut susciter des vocations.

*Action 4 - Mise en place d'un cursus de musique de chambre

La musique de chambre est peu enseignée et il semble important de promouvoir cette discipline de manière à permettre aux élèves de suivre un cursus. C'est la raison pour laquelle est mise en place une initiation pour des élèves en capacité d'aborder le répertoire avant le 3ème cycle. Des heures d'enseignement peuvent ainsi être proposées en fonction des groupes constitués. Ce cours ne remplace pas la pratique orchestrale ou chorale mais apporte une formation complémentaire.

Cette expérience débutée en 2014 doit être confortée. Une évaluation permettra de décerner une unité valeur.

➢ AXE 5 - VALORISER LES DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES NOVATEURS

*Action 1 - Mise en place d'une commission de réflexion pédagogique

Compte tenu de l'évolution des missions de l'enseignement, des changements de la société et des attentes nouvelles, le Conservatoire se doit de diversifier les démarches pédagogiques et de formaliser de nouvelles approches de face à face pédagogique.

Par exemple, dans la mesure où les enseignants, dans leur majorité, restent très attachés à la relation duale avec l'élève et à la durée du cours individuel, il serait intéressant d'engager une réflexion sur la complémentarité et l'articulation entre cours individuels et pédagogie de groupe et d'inscrire, dans le règlement pédagogique, des actions expérimentales traduites en terme d'organisation des temps de cours.

C'est une réflexion permanente qui doit animer l'équipe d'enseignants pour expérimenter de nouvelles manières d'enseigner la musique, activer la motivation des élèves, créer de l'émulation, ouvrir l'établissement sur de nouvelles esthétiques, développer la création, l'improvisation.

Afin de faciliter la réflexion collective et favoriser l'émergence d'expérimentations et d'actions innovantes, une commission interne sera mise en place. Les changements seront ainsi mieux appréhendés et concertés.

*Action 2 - Sensibilisation et découverte instrumentale

Le cours d'éveil inclut des séances de découvertes de tous les instruments. L'enfant a ainsi la possibilité de faire son choix en ayant une connaissance de l'instrument et les enseignants sont en mesure de donner un avis argumenté sur ce choix. Ce principe actuellement appliqué à Rodez devra être étendu sur l'ensemble des antennes.

*Action 3 - Faire évoluer le contenu pédagogique de l'éveil et l'initiation

Un travail est à mener sur le contenu pédagogique du cycle d'éveil et d'initiation, l'objectif étant, dans le temps de cours imparti, de permettre à l'enfant de trouver un véritable épanouissement au sein de l'établissement. L'aspect collectif doit être favorisé afin de créer davantage d'émulation. Il s'avère en effet que le cours individuel d'initiation est trop souvent appliqué avec des exigences et un apprentissage contraignant pour de jeunes enfants. Pour ces raisons, il conviendrait de développer pour ces jeunes élèves une pédagogie bien adaptée ; des actions de formation spécifique sont à proposer aux enseignants leur permettant de faire évoluer leur approche pédagogique face à ce public.

*Action 4 - Formation culture musicale (FCM) et orchestre ou chœur

Compte tenu de la baisse des effectifs, une réflexion a été engagée de manière à vivre de nouvelles expériences pédagogiques et à attirer un public jeune plus important. A compter de l'année scolaire 2014-2015, il a été proposé d'aborder la formation musicale autrement, avec la mise en place d'un dispositif orchestre ou chœur formation musicale sur la première année d'apprentissage. Un travail en binôme a été instauré permettant ainsi davantage de concertation et un partage des mêmes objectifs entre le professeur d'instrument et le professeur de FCM. Les élèves comprennent mieux l'intérêt de la formation musicale et surtout mettent en pratique sur le plan instrumental ou vocal ce qui est appris au cours.

Ce projet permet de susciter la réflexion et de motiver les enseignants. Le dispositif a vocation à être étendu sur trois années dans le cadre du 1er cycle.

*Action 5 – Utilisation des outils numériques dans le cadre de l'enseignement

L'utilisation des outils numériques prend de plus en plus d'importance dans la vie de tous les jours. Il serait souhaitable d'intégrer ces outils dans l'enseignement.

L'utilisation de l'informatique musicale dans le cadre de la FCM serait un outil fort utile qui pourrait motiver également les élèves.

*Action 6 - Une évaluation globalisée dans un esprit d'accompagnement et de progression

L'évaluation telle que proposée actuellement doit être remise en question car de moins en moins adaptée aux objectifs actuels d'éducation artistique.

Dès l'année scolaire 2014-2015, le département de formation musicale a fait évoluer son mode d'évaluation des élèves du 1er cycle afin d'éviter la mise en loge, l'attente et le passage devant le jury. Désormais, l'évaluation se fera au sein du cours en présence d'un enseignant et du directeur de manière à vérifier les capacités des élèves à suivre le 2ème cycle.

A terme, il sera intéressant d'évaluer l'élève de manière globale sur l'ensemble des disciplines pratiquées. Le passage dans le cycle suivant ne sera possible qu'à la condition d'avoir validé l'ensemble des disciplines à savoir la formation et culture musicale, la pratique collective ou l'accompagnement, l'instrument.

*Action 7 - L'accueil des élèves en situation de handicap

Dans le cadre de l'élargissement de l'offre pédagogique, le Conservatoire accueille des élèves en situation de handicap. Actuellement l'équipe pédagogique fait le nécessaire pour accompagner ces élèves dans une pratique artistique mais il est parfois difficile d'appliquer le principe du cursus. Aussi, il est prévu d'adapter un enseignement avec la notion de parcours et de proposer une formation aux enseignants de manière à mieux appréhender et accueillir ce public. Le suivi de ces élèves fait l'objet d'une évaluation adaptée.

➢ AXE 6 - LE CONSERVATOIRE CONFORTE SON ROLE D'ACTEUR DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

*Action 1 - L'élargissement des actions et des publics dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle et du partenariat avec l'Education Nationale

Les publics scolaires

Les collectivités sollicitent régulièrement le Conservatoire pour des interventions musicales dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Il convient de continuer à développer ces actions indispensables pour promouvoir la musique. Cependant, il n'est pas toujours aisé de trouver des enseignants spécialisés disponibles pour faire face à ces demandes.

Dans le cadre de l'élargissement de ces actions, il est préconisé le recrutement d'un enseignant avec la compétence d'intervenant en milieu scolaire ; il viendrait en renfort de l'unique enseignant en poste titulaire du DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant).

Par ailleurs, il serait souhaitable, dans le cadre de la promotion des instruments méconnus, de mettre en place tout au long de l'année des séances de présentation d'instruments pour les scolaires.

Il est à signaler que le Conservatoire entretient des liens avec l'Education Nationale dans le cadre des dispositifs de Classes à horaires aménagés et des orchestres à l'école. Il serait intéressant de développer, avec les collèges, le dispositif d'aménagement d'horaires favorisant ainsi l'apprentissage des élèves du Conservatoire sur le temps scolaire et permettant à certains élèves des classes CHAM primaires de continuer la musique dans des horaires mieux adaptés.

*Action 2 - Renforcement des partenariats avec les associations musicales, création de liens avec les écoles de musique associatives dans l'esprit de réseau, le soutien à la pratique amateur

La collaboration avec les acteurs culturels s'est affirmée ces dernières années permettant la réussite de nombreux projets. Il est non seulement nécessaire de consolider les partenariats existants mais aussi d'élargir le réseau en menant un travail avec les écoles associatives. Cet objectif répond aux missions territoriales du Conservatoire et à la volonté de créer des complémentarités pour l'accès de tous à l'enseignement artistique.

Par ses actions, le Conservatoire participe au développement de la pratique amateur en accueillant un nombre important d'adultes dont beaucoup participent aux différents projets notamment dans les chœurs d'adultes et les ensembles. Il a à cœur de construire des projets fédérateurs, motivant ainsi les élèves. Par exemple, chaque année, il propose au moins une œuvre avec chœur et orchestre.

En matière de chant choral, de nombreuses associations existent sur le territoire aveyronnais. Des liens doivent être tissés avec ces associations ce qui permettrait des échanges réciproques, le chœur du Conservatoire pouvant être étoffé grâce aux associations, et celles-ci pouvant bénéficier sur certains de leurs projets d'un orchestre du CRDA. Une aide est également apportée par la mise à disposition, auprès des associations, du matériel et parfois des locaux.

Par ailleurs, plusieurs écoles, gérées juridiquement sous la forme associative, existent sur le département. Il serait judicieux de pouvoir partager des objectifs communs en matière d'évaluation par exemple, de partager des temps de formation et des projets musicaux.

C'est le positionnement de pôle ressources qui doit être valorisé, le Conservatoire étant en capacité d'apporter un soutien technique, pédagogique et artistique.

*Action 3 - La valorisation de la diffusion et le rayonnement culturel du Conservatoire

La participation à des concerts donne tout son sens à la pratique instrumentale individuelle de chacun des élèves. Elle est une occasion privilégiée pour les élèves d'être mis en situation artistique « en montant sur scène » ; non seulement l'action culturelle du Conservatoire participe de la pédagogie, mais les élèves deviennent également, par les concerts qu'ils produisent, acteurs du projet culturel de territoire.

Fruit du travail des élèves et enseignants, la programmation reflète, donc, l'ensemble des esthétiques artistiques enseignées en Aveyron : traditionnelles, classiques, anciennes, actuelles et amplifiées, électroacoustique et jazz. La diversité des propositions révèle la dynamique pédagogique et artistique de l'établissement, et ce à l'échelle du département.

La diffusion de concerts permet aussi de mettre en avant auprès du public les compétences musicales des enseignants du Conservatoire et de les reconnaître en tant qu'artistes musiciens. La politique de diffusion est, pour la plupart d'entre eux, une opportunité unique d'exercer leur art, élément indispensable à leurs qualités pédagogiques. La qualité des enseignements se trouve ainsi valorisée.

Par son offre artistique aussi bien en ville qu'en milieu rural, le conservatoire décline sa mission culturelle et territoriale et contribue au développement culturel local.

La mise en œuvre du schéma départemental de l'enseignement artistique, dont le conservatoire a été investi par le Conseil Général pour le volet Musique, engage le Conservatoire à se positionner comme centre de ressources, notamment dans le domaine de la diffusion, confortant sa présence sur l'ensemble du territoire départemental.

*Action 4 - Action culturelle, lien social, solidarité intergénérationnelle

Une offre dédiée au public des personnes âgées sera élaborée afin que le Conservatoire développe ses interventions d'action culturelle dans le cadre des politiques d'animation sociale, de lutte contre l'isolement et des liens intergénérationnels à tisser. A partir de l'expertise et des conseils de directeurs d'établissement d'accueil, une fiche de présentation d'une offre adaptée est rédigée, à partir de laquelle pourront être mises en place des actions particulières (concert, chant, animations musicales) répondant au projet de vie de la structure.

Une démarche identique est lancée en direction des établissements d'accueil de personnes handicapées. Une telle orientation ne pourra se développer qu'avec l'appui et la volonté des enseignants.

L'offre du Conservatoire comprendra également des actions de formation pour les personnels des établissements, à l'image des actions dont ont bénéficié plusieurs Agents Territoriaux de Service des Ecoles Maternelles (ATSEM) de la ville de Rodez dans le cadre de la formation continue.

*Action 5 - Poursuite des partenariats hors hexagone

Le Conservatoire maintient des relations avec des structures culturelles à l'étranger.

Depuis sa création en 1988, le Conservatoire a tissé des liens étroits avec l'école municipale de musique de Bamberg (Allemagne), ville jumelée avec Rodez. Des actions pédagogiques et de diffusion sont proposées à de nombreux élèves et sont menées chaque année, dans l'Aveyron comme à Bamberg. L'organisation d'un réseau de villes jumelées, initiée par Bamberg en 2004, permet d'organiser des stages et des concerts autour d'œuvres travaillées dans l'année dans chaque établissement des villes du réseau. L'occasion est ainsi donnée aux élèves de six pays d'Europe de participer à des projets musicaux de qualité et de découvrir la culture de ses partenaires.

Depuis de nombreuses années, le Conseil général de l'Aveyron mène au plan international une politique de mise en valeur du territoire et de ses actions. Des projets de coopération décentralisée existent avec plusieurs pays et, depuis 2013, le Conservatoire est acteur du volet culturel en lien avec le District de Saavedra-Pigüé (Argentine).

La mise en place d'un projet d'échange éducatif et culturel à l'aide d'expériences pédagogiques partagées a permis en 2014 d'accueillir dans l'Aveyron des enseignants musiciens argentins.

Ce projet d'échange a vocation à se développer sur le long terme.

Action 6 – Le renforcement du travail pédagogique avec les différents acteurs culturels, le développement d'actions musicales en lien avec la découverte et la connaissance de patrimoine

Le Conservatoire noue des relations artistiques avec les programmateurs locaux, afin de proposer aux élèves des rencontres, des master-classes, des concerts partagés, des actions pédagogiques avec des artistes de renom invités par ces structures professionnelles. Il participe à des résidences de territoire lorsque l'opportunité se présente.

Par ailleurs, le département de l'Aveyron a la chance de disposer d'un patrimoine riche avec des lieux prestigieux tels que les sites de Conques ou l'Abbaye de Sylvanès. Des concerts sont également organisés en collaboration avec le musée Soulages de Rodez. Il paraît opportun de faire découvrir le patrimoine Aveyronnais aux élèves du Conservatoire et aux familles grâce aux concerts donnés dans ces différents lieux.

Valoriser le patrimoine des orgues est également d'une grande importance pour l'entretien et parfois la survie de ces instruments. Par les concerts et les actions pour sensibiliser le public, le Conservatoire contribue à faire vivre ces orgues et à maintenir le patrimoine.

AXE 7 - CONFORTER LE TRAVAIL EN RESEAU AVEC LES CONSERVATOIRES DE LA REGION MIDI-PYRENEES ET D'AUTRES ETABLISSEMENTS

Dans le cadre de la mise en place de l'Unité de Valeur du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) régional, une habitude de travail s'est créée entre les directeurs des Conservatoires de la Région Midi Pyrénées avec la forte volonté de travailler en commun sur les projets. Le Conservatoire de l'Aveyron fait souvent appel à des élèves d'autres établissements pour renforcer ses effectifs dans les différentes formations. Des échanges pédagogiques et artistiques sont organisés créant ainsi une émulation pour les élèves et les enseignants.

Il est à noter qu'un projet d'école d'orchestre est à l'étude avec le Conservatoire de Brive de manière à développer une pratique orchestrale de qualité et former des musiciens d'orchestre dans le cadre d'une pratique amateur ou professionnelle.

En lien avec le CNSM de Lyon et l'association du Vieux Palais, le Conservatoire a accueilli des élèves du CNSM et du pôle supérieur de Lyon. Des concerts ont été organisés favorisant les échanges entre les élèves aveyronnais et les étudiants lyonnais. La rencontre d'éminents artistes comme Maurice BOURGUE (hautboïste) et Stéphane LABEYRIE (tubiste) est un enrichissement réel pour tous les élèves.

Ces moments sont indispensables pour montrer l'excellence sur le territoire de l'Aveyron.

AXE 8 - CONSOLIDER L'IMAGE DU CONSERVATOIRE, AMELIORER LA COMMUNICATION ET LA RELATION AUX USAGERS

Action 1- Promouvoir une culture de l'accueil au sein des équipes

La qualité de l'accueil des usagers se mesure en particulier par la qualité de l'information donnée au public par les différents interlocuteurs, qu'ils soient enseignants, responsables d'antennes ou personnels administratifs.

La fonction « accueil » relève principalement des agents en poste à l'accueil dans les antennes (les quatre villes principales) ; ils assurent souvent le premier contact physique ou téléphonique de l'usager avec le Conservatoire. Il en est de même pour certains personnels de la direction départementale. Dans les plus petites antennes, l'enseignant responsable est l'interlocuteur privilégié.

Ces personnels doivent être en mesure d'offrir à l'usager un service efficace et personnalisé et d'apporter des réponses précises, des informations documentées et ciblées, un suivi administratif des élèves performant et réactif.

C'est au travers des outils de diffusion interne d'une information régulièrement actualisée que pourront être améliorés l'accueil et l'information des usagers, tant par les enseignants que par les personnels administratifs, en particulier en début d'année scolaire. Il appartient à chacun de s'approprier les données actualisées afin de ne pas véhiculer des informations devenues obsolètes (tarification, organisation, calendrier des concerts et des répétitions). L'image de l'établissement en dépend.

Action 2 – Rendre plus performants les circuits d'information interne

A ce jour, divers outils sont à la disposition de l'équipe du Conservatoire :

- documents supports servant au fonctionnement pédagogique et administratif de l'établissement : règlement pédagogique, notes internes, pas à pas d'utilisation du logiciel ainsi que des supports notamment pour la transmission d'information vers la direction (emplois du temps, autorisation de reports de cours par exemple). Cette communication « papier » est utilisée aux côtés de supports dématérialisés.
- le logiciel Imuse permet une connaissance partagée et approfondie du fonctionnement pédagogique de l'établissement : élèves et familles, nombre et durée des cours, emploi du temps des enseignants, facturation, données statistiques...
- le site Internet du Conservatoire inclut des fonctionnalités de type intranet avec un espace membre
- des messages adressés à l'ensemble des agents par mail rappellent régulièrement les temps forts de la vie de l'établissement : évènements d'action culturelle, réunions vie institutionnelle...

Malgré ces outils, certaines informations ont du mal à circuler entre les différents échelons du conservatoire : enseignants / secrétariat des antennes / responsables d'antenne / administration / direction.

Des améliorations peuvent être apportées :

- rendre plus dynamique l'utilisation de l'INTRANET ; alimenter régulièrement l'Espace Membre par de la documentation pédagogique
- rédaction d'un livret d'accueil afin de présenter le fonctionnement institutionnel de l'établissement
- optimiser l'utilisation des supports dématérialisés
- généraliser la formalisation des relevés de conclusion des réunions pédagogiques et administratives et rendre systématique la diffusion de ces comptes rendus à l'ensemble des agents (via l'Intranet)

- lettre d'information pédagogique avec notamment le calendrier des réunions à venir, les temps forts...
- renforcer l'appartenance institutionnelle avec l'édition d'une Newsletter.

Action 3 - Développer et parfaire les actions de communication

A ce jour, des améliorations ont été apportées dans la communication vers les familles dans leur démarche d'inscription mais également dans le suivi de leur scolarité (envoi semestriel de bulletins d'évaluation) et au niveau de la facturation (document d'aide au calcul des droits d'inscription, échéancier de facturation adressé à l'inscription).

Le site Internet est un outil régulièrement consulté, avec une moyenne de 2000 pages vues par jour au mois de juin, au moment des inscriptions. Ces chiffres témoignent de la pertinence de cet outil.

Des mailings sont envoyés chaque mois aux élèves et leurs familles, ainsi qu'au public des concerts rappelant la programmation mensuelle.

Une page facebook, un compte twitter, un compte *Google +*, alimentés au niveau de l'administration départementale, permettent de communiquer sur les réseaux sociaux, notamment vers les jeunes élèves du Conservatoire. Cet outil joue un rôle de vitrine déterminant dans le monde actuel de communication, témoignant de l'activité pédagogique et culturelle de l'établissement. Une chaîne *Youtube* permet également de visionner sur Internet des vidéos réalisées en interne, des concerts et spectacles.

Cette dématérialisation de la communication joue en faveur d'une image moderne et renouvelée du Conservatoire aussi bien auprès des élèves, de leurs familles que de personnes extérieures à l'établissement.

Des améliorations peuvent toutefois encore être apportées :

- dans la communication vers le tout public
  - affichage abri-bus et annonces publicitaires auprès des médias locaux au moment des inscriptions
  - réalisation de plaquettes de documentation ciblées : plaquette théâtre, filière voix, pratiques collectives, ateliers découverte et éveil, cursus, jazz et musiques actuelles...
  - simplification de la grille tarifaire
- auprès des élèves du Conservatoire
  - diffuser de manière homogène à l'échelle départementale les attendus du parcours d'un élève dans le cadre de son cursus : pratique instrumentale, formation et culture musicale, pratique collective, participation à des concerts au sein de la programmation du conservatoire
  - améliorer l'information sur l'activité pouvant être pratiquée au sein de l'établissement. A ce jour, l'information reste très cloisonnée par antenne, l'intérêt serait de faire savoir l'ensemble des projets départementaux pour que des élèves d'antennes différentes puissent y participer
  - améliorer la transmission d'information sur les modalités d'organisation matérielle des concerts (jours et horaires de répétitions, déplacements). Une information devrait être remise à chaque élève, dès son inscription dans un ensemble, lui présentant les divers projets auxquels il sera, par ce biais, amené à participer au cours de l'année
  - envoi des diplômes

- dans la communication vers les partenaires institutionnels, culturels, éducatifs, médico-sociaux
    - réalisation de documentation présentant les ressources du Conservatoire et les propositions spécifiques adaptées aux différents publics

LE PLAN D'ACTIONS

AXES	ACTIONS	CONTENU	PRIORITE
1 - Structuration territoriale	Organisation par pôles territoriaux d'enseignement	Réorganisation en pôles d'enseignement cohérence de l'offre pédagogique et de l'action culturelle	2
2 - Création d'un département "Arts de la scène"	Ouverture de la spécialité théâtre	Phase de sensibilisation et d'initiation	1
		Mise en place du cursus	2
	Structuration de la filière voix	Parcours maîtrisien,clarification des parcours de formation	2
		Transversalité avec le théâtre	2
3 - Elargissement de l'offre pédagogique	Esthétiques à développer	Jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles	1
		Création,improvisation,électroacoustique,outils numériques	2
	Equilibre et renforcement des effectifs par discipline,	Musique ancienne, hautbois, cor,trombone	1
	Mise en place des disciplines manquantes	Classe de basson	1 ou 2
		Disciplines d'érudition	2
	Développement de la transversalité entre les esthétiques et les disciplines	Décloisonnement des classes, pédagogogie orientée sur l'ouverture aux différents styles	1
4 - Valorisation des pratiques collectives	Obligation d'une pratique collective pour tous les élèves	Constitution d'ensembles cohérents sur le plan pédagogique et musical; l'orchestre: un véritable outil de formation	1
	Développement de l'accompagnement (instruments polyphoniques)	Favoriser la pratique collective pour les instruments polyphoniques	2
	Formation à la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux	Mise en situation de direction d'un élève au sein de sa pratique collective	2
	Mise en place d'un cursus de musique de chambre	Organisation du cursus:initiation et 3ème cycle	2
5 - Valorisation des dispositifs novateurs	Création d'une commission de réflexion pédagogique	Faciliter la réflexion collective, favoriser l'émergence d'actions innovantes	1
	Sensibilisation et découverte instrumentale.	Orienter au mieux vers l''instrument les élèves des classes d'éveil, et ce sur toutes les antennes	1
	Evolution du contenu pédagogique de l'éveil et de l'initiation	Favoriser l'aspect collectif, développer une pédagogie adaptée aux jeunes élèves	1
	Formation-culture musicale orchestre ou choeur	Création sur chaque antenne d'un dispositf FCM orchestre ou chœur dès la 1ère année d'apprentissage (travail de professeurs en binôme)	1
	Utilisation des outils numériques	Intégration de ces outils dans l'enseignement	2
	Mise en place de l'évaluation globalisée	Evaluation de l'élève sur l'ensemble des diciplines qu'il pratique, dans le respect de la notion de cycle	1
	Les élèves en situation de handicap	Mise en place d'un parcours approprié	1
6 - Le Conservatoire : acteur fort du projet culturel de territoire	Elargissement des actions et des publics dans le cadre de l'EAC et du partenariat avec l'Education nationale	Développement des actions de sensibilisation à la musique et des dispositifs d'aménagement d'horaires	1
	Renforcement des partenariats, soutien à la pratique amateur	Poursuivre la collaboration avec les associations musicales,soutenir techniquement et pédagogiquement les pratiques amateurs	2
	Valorisation de la diffusion et du rayonnement culturel	Maintenir sur le territoire une politique de programmation diversifiée et de qualité	1
	Action culturelle, lien social, solidarité intergénérationnelle	Mise en place d'une offre dédiée aux publics empêchés(maison de retraite, hôpitaux...)	2
	Renforcement du travail pédagogique avec les acteurs culturels	Rencontres, master-class, résidences avec des artistes de renom	2
	Poursuite des partenariats hors hexagone	Maintien de projets pédagogiques avec les établissements d'enseignement artisitiques à l'international	2
7 - Renforcement du travail en réseau avec d'autres conservatoires	Mise en place d'un DEM régional, projet rencontres d'orchestres	Favoriser la rencontre entre enseignants et élèves	1
8 - Image du conservatoire, communication, relation aux usagers	Promouvoir une culture de l'accueil au sein des équipes	Donner les moyens au personnels d'accueil d'apporter les informations précises et ciblées aux usagers	1
	Rendre plus performants les circuits d'information interne	Utiliser les outils à disposition pour faire mieux circuler les informations entre les différents échelons du conservatoire	1
	Développer et parfaire les outils de communication	Optimisation du site internet, poursuite de la communication sur les réseaux sociaux.Utilisation de supports traditionnels (affiches abri-bus, plaquettes, documents avec propositions ciblées)	2

LES RESSOURCES, LES CONDITIONS, LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

I - Les ressources humaines et le pilotage fonctionnel

Le personnel du Conservatoire est constitué d'agents salariés du syndicat mixte et de personnels mis à disposition (Conseil départemental, Communauté d'Agglomération de Rodez, Ville de Millau, Ville de Saint-Affrique). C'est un effectif global de 82 personnes qui travaillent, à temps complet ou non complet, pour le Conservatoire de l'Aveyron (68,4 ETP).

Ces différents personnels relèvent de la filière administrative (12 agents), de la filière technique (2 agents), de la filière culturelle (68 agents).

➢ Le pilotage de l'établissement

Le pilotage général de la structure est assuré par le Président du syndicat mixte avec la direction générale en appui ; celle-ci fonctionne en binôme : le directeur général du syndicat mixte et le directeur du Conservatoire, adjoint au directeur général, qui assure la direction artistique et pédagogique de l'établissement. Il appartient au Président et à la direction générale de préparer les décisions du Comité syndical puis de les mettre en œuvre.

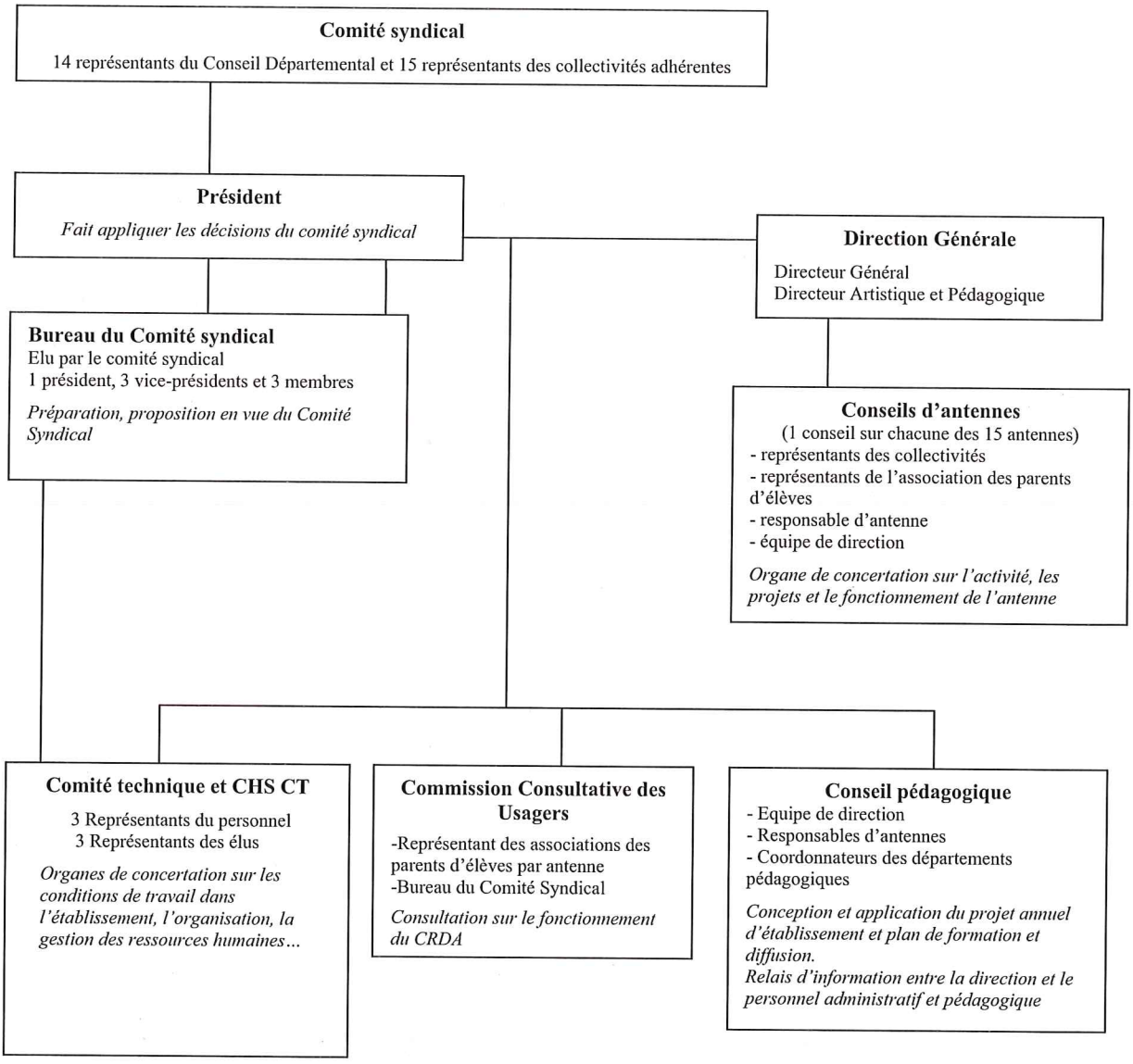
Pour toutes les questions d'organisation, la préparation de la rentrée, les relations avec les territoires, le suivi pédagogique et artistique local, les relations avec les familles, la déclinaison des projets territoriaux en cohérence avec les objectifs départementaux, la direction du Conservatoire s'appuie sur l'équipe d'encadrement élargie aux responsables d'antennes. Ces derniers ont délégation de la direction pour la conduite d'actions propres à leur secteur géographique (*fiche de fonction du responsable d'antenne en annexe*).

Les réunions des Conseils d'antennes, associant les élus et les associations de parents d'élèves, sont l'occasion d'analyser les missions territoriales du Conservatoire, de prévoir les projets de diffusion et d'accompagner les actions culturelles locales.

Toutes les questions pédagogiques sont abordées en Conseil pédagogique qui regroupe, sous l'égide du directeur artistique et pédagogique, les coordonnateurs des départements pédagogiques et les responsables d'antennes (*fiche de fonction du responsable de département en annexe*).

La Commission Consultative des Usagers a été instaurée dans le cadre de la réforme statutaire de 2012 ; comprenant les membres du Bureau du syndicat mixte et un représentant par antenne des associations de parents d'élèves, elle se réunit au moins une fois par an.

Schéma décisionnel



L'équipe pédagogique / qualification

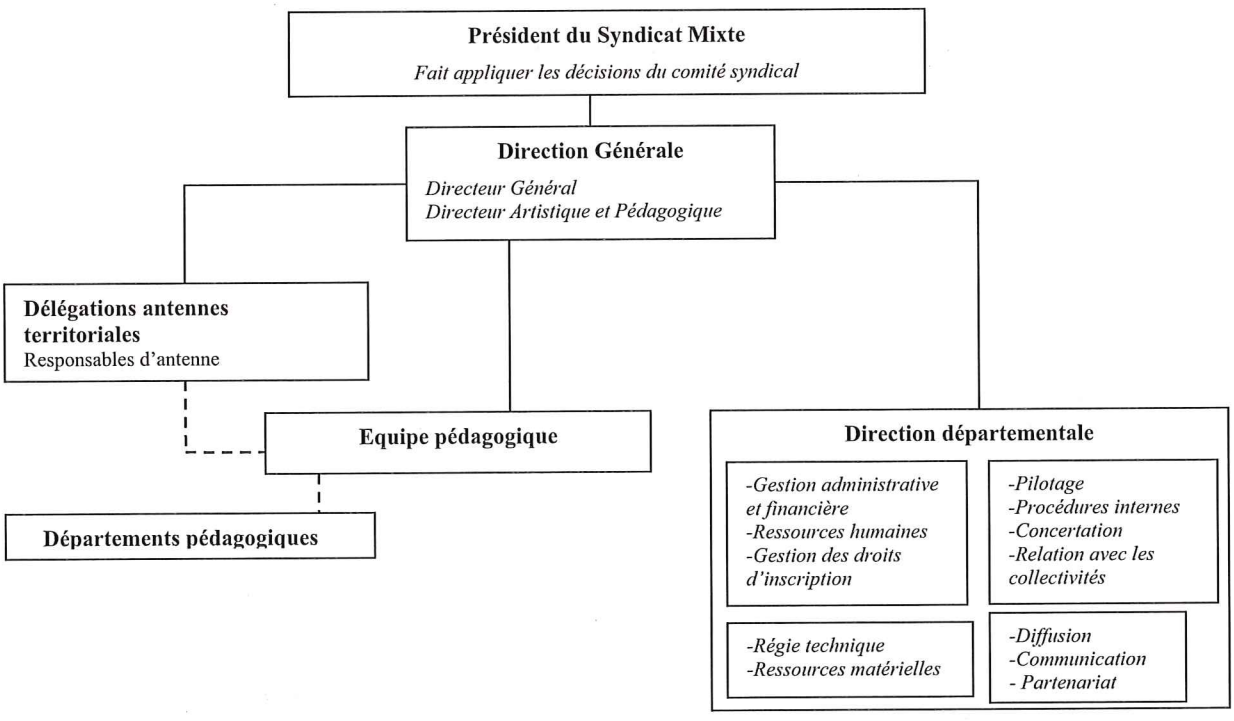
L'équipe pédagogique est forte de 67 enseignants, 11 professeurs d'enseignement artistique et 56 relevant du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique. Ces derniers sont tous titulaires du diplôme d'Etat, à l'exception de deux d'entre eux engagés dans une démarche de valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour la réalisation du projet d'établissement, l'équipe pédagogique accueillera en 2016 un enseignant diplômé d'Etat dans la spécialité théâtre. Il conviendra également d'envisager, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de recruter un enseignant avec double compétence, compétence instrumentale et intervenant en milieu scolaire.

En matière de ressources humaines, l'orientation à retenir réside dans la valorisation de la palette de compétences dont les enseignants font preuve. Il convient de redéfinir régulièrement les missions des enseignants. L'élaboration des fiches de postes doit être très rapidement engagée en concertation, d'une part, avec les représentants des personnels dans le cadre du dialogue social, d'autre part avec chacun des enseignants, puis finalisée lors de l'entretien professionnel.

Ce travail relatif aux fiches de poste sera également réalisé pour les services administratifs. Il sera facteur de clarification des missions de chacun et de reconnaissance de l'importance des fonctions supports dans le fonctionnement général du Conservatoire.

Organigramme fonctionnel



II - Les ressources documentaires

Le Conservatoire dispose d'une médiathèque constituée d'un fonds de 5000 partitions, 1500 CD, 1000 livres consacrés à la pédagogie, l'histoire de la musique, l'organologie et des usuels (dictionnaires, encyclopédies).
Ce fonds se trouve sur l'antenne de Rodez qui dispose d'une salle de consultation et d'études, équipée de bornes d'écoute. Il est répertorié sur le logiciel iMuse et, pour l'instant, seulement empruntable par le personnel. Une évolution est à prévoir afin de permettre aux usagers, qui peuvent actuellement uniquement consulter ces documents, de les emprunter.

Un investissement régulier est à prévoir de façon à enrichir le fonds. De manière à faire vivre l'espace et à promouvoir les documents, l'organisation d'animations serait à envisager.

III - Les ressources et conditions matérielles

Le parc instrumental

Le CRDA possède un important parc instrumental à disposition des usagers. Toute personne inscrite au conservatoire peut prétendre à une location d'instrument dans la majorité des catégories d'instrument. Les quinze antennes sont dotées au minimum d'un piano droit, et des instruments spécifiques sont mis à disposition des enseignants et des élèves pour les esthétiques « musiques anciennes », « musiques traditionnelles », « musiques actuelles », et électroacoustique.

Au fil des années, le CRDA a fait l'acquisition de nombreux instruments et bon nombre doit être révisé chaque année. Le renouvellement de certains instruments est nécessaire au vu de l'ancienneté.

Si la réactivité pour les transferts d'instruments d'une antenne à l'autre, en fonction des besoins, est jugée bonne, il faudra à l'avenir assurer un entretien plus régulier des instruments.

Les locaux

Les locaux des quinze antennes sont mis à disposition par les collectivités adhérentes du syndicat mixte. Certaines antennes disposent d'espace au sein d'établissement scolaire, de MJC, de centre social ou de bâtiment spécifique. L'entretien régulier des locaux, à la charge des collectivités, permet d'offrir un cadre de travail agréable aux enseignants et aux élèves. Les collectivités font des efforts pour les conditions d'accueil et programment des travaux selon leur capacité financière.

La Communauté d'agglomération de Rodez met à disposition un bâtiment entièrement dédié au Conservatoire, construit avec toutes les fonctionnalités nécessaires à l'apprentissage de la musique et disposant d'un auditorium parfaitement équipé pour la diffusion musicale. L'antenne de Rodez accueille près du tiers des élèves du CRDA.

La régie technique

Le service de la régie technique participe aux activités pédagogiques et artistiques par le biais de matériel de sonorisation. Le conservatoire met à contribution la régie technique pour des manifestations se déroulant sur le territoire aveyronnais. En dehors de l'antenne du Grand-Rodez et de son auditorium, la régie "lumière" est sous dotée. Un complément d'investissement est en cours, le parc actuel étant insuffisant pour les différentes manifestations culturelles.

Un partenariat avec la Mission Départementale de la Culture de l'Aveyron permet d'assurer des régies plus ambitieuses. Les transports de matériel et d'instruments lors de manifestations extérieures sont réalisés, en grande majorité, grâce au concours des Services techniques du Conseil Général de l'Aveyron.

Pour la plupart des manifestations, le CRDA bénéficie du concours des collectivités d'accueil (moyen humains pour l'installation, équipement des salles).

IV - Les ressources financières

Les statuts du syndicat mixte, adoptés en 2012, cadrent les grands équilibres pour le financement du Conservatoire, le coût moyen par élève étant de l'ordre de 2300€ par an.

La politique de tarification aux familles : consolidation de la politique sociale et familiale, élargissement des tarifs sociaux

Le Conservatoire de l'Aveyron a toujours privilégié une politique sociale et familiale pour la détermination des droits d'inscription. En 2012, il a renforcé son approche sociale en introduisant la modulation tarifaire selon le quotient familial. A ce jour, cinq critères prévalent pour déterminer le tarif d'inscription pour un élève donné : l'âge (adulte ou enfant), l'activité, le nombre d'élèves de la même famille, le revenu familial, le lieu de résidence.

Dans le cadre du travail sur le projet d'établissement, il est apparu indispensable de revoir la tarification selon les objectifs suivants :

- favoriser l'accès du conservatoire aux enfants et aux jeunes et amener de nouvelles familles
- renforcer la pratique collective et l'accès à une pratique amateur
- proposer une plus grande cohérence des tarifs et une meilleure lisibilité de la grille tarifaire
- accentuer la politique sociale (tranches de quotient familial et tarifs sociaux)
- maintenir la politique familiale (tarif dégressif selon le nombre d'élèves de la famille)

Le financement public : des tensions fortes

Le contexte de la présentation du projet d'établissement est celui de la raréfaction des financements publics ; l'Etat n'intervient dorénavant plus au titre du fonctionnement du CRD et les tensions sur les budgets locaux sont fortes, compte tenu de la réduction sans précédent des dotations de l'Etat. Cependant, grâce aux économies importantes réalisées sur le fonctionnement et grâce aux efforts financiers des collectivités, consentis de 2012 à 2014 dans le cadre du plan de redressement, les finances du syndicat mixte sont saines.

Avec la réforme statutaire de 2012, l'équilibre budgétaire est assuré, hors participation des familles, à 56% par le Conseil Départemental et à 44% par les communes et leur groupement. Les recettes des participations statutaires sont globalement en baisse.

Fort de son engagement envers l'enseignement artistique, le Conseil Départemental de l'Aveyron, qui a sensiblement augmenté son soutien financier dès 2011, réaffirme, dans le cadre de sa politique culturelle et de solidarité territoriale, sa volonté d'accompagner le Conservatoire dans son projet.

Le rythme de réalisation du projet d'établissement est établi sur la base de projections budgétaires pluriannuelles ; il pourra cependant être revu selon l'évolution réelle des financements alloués.

V - Le projet de développement pour 2015-2018

La préparation de ce projet d'établissement a permis de susciter la réflexion au sein des équipes et de retenir des objectifs précis. Un bilan de réalisation devra être établi chaque année. Par ailleurs, dès la rentrée 2015, il sera proposé au groupe projet d'identifier clairement les indicateurs de performance que l'établissement sera amené à suivre pour l'évaluation en continu de son projet.

Pour le court et moyen termes, le calendrier de réalisation des projets est prévu selon le phasage suivant.

- **Année scolaire 2015- 2016**

  Proposer la phase de sensibilisation et d'initiation de la spécialité Théâtre
  Améliorer la communication
  Développer les musiques actuelles, notamment sur le sud Aveyron
  Etendre le dispositif de la découverte instrumentale pour les classes d'éveil à l'ensemble des antennes.
  Mettre en place un contenu pédagogique partagé avec les enseignants concernant le cycle d'éveil et d'initiation
  Installer progressivement la filière voix
  Améliorer le dispositif orchestre ou chœur / FCM, l'organiser sur une deuxième année ; l'étendre sur les autres antennes.
  Poursuivre le développement des pratiques collectives, l'école de l'orchestre.
  Faire évoluer l'évaluation
  Initier la réflexion sur l'organisation territoriale

- **Année scolaire 2016-2017**

  Bilan et approfondissement de la mise en place des axes de l'année 2015-2016
  Développement des musiques actuelles
  L'organisation territoriale: le développement d'une offre pédagogique par pôles d'enseignement
  Le parcours diplômant théâtre : Création du 1er cycle théâtre

- **Année 2017-2018**

  Consolidation de l'ensemble des projets
  Bilan et perspectives

ANNEXES

- Les données statistiques
- La fiche projet de l'ouverture de la spécialité théâtre
- Le projet d'éducation artistique et culturelle 2015
- Fiche de présentation de l'offre du CRDA pour les interventions en milieu scolaire, temps périscolaire
- La fiche de fonctions du responsable d'antenne
- La fiche de fonctions du responsable département musical

SPÉCIALITÉ THÉÂTRE

Projet d'organisation et mise en place du cursus Théâtre

Le projet théâtre va se construire de manière progressive. **La création de cette nouvelle spécialité ne peut se réaliser qu'à la condition de disposer** d'un espace scénique adapté ou d'une salle d'au moins 100m2 avec au moins un lieu de diffusion. Le Conservatoire dans la mesure de ses moyens sera très attentif aux attentes des collectivités de manière à construire un projet départemental.

Année scolaire 2014-2015 - Information et approfondissement du projet

C'est le temps de la communication et de la concertation renforcée sur le projet avec tous les partenaires (Mission départementale de la Culture, Education Nationale, structures associatives)

Année scolaire 2015 -2016 - Phase de sensibilisation et d'initiation

Cette phase est partenariale ; elle est conçue en étroite collaboration avec la Mission Départementale de la Culture ainsi qu'avec la Direction de la Culture du Conseil général qui réfléchit à l'adaptation de la politique départementale concernant le dispositif « Théâtre au collège ».

Année scolaire 2016-2017 - *Mise en place du cursus diplômant*

Recrutement d'un enseignant spécialisé Théâtre (avec qualification Diplôme d'Etat)
Le premier cycle (cycle de détermination durée 1 an)

Proposer un véritable apprentissage dans le cadre d'un parcours diplômant pour des élèves à partir de 15 ans (niveau Seconde). Recrutement suite à un entretien avec l'équipe pédagogique.

Cours collectifs d'une durée de 3h
Effectif 12 élèves
Accueil des élèves plus âgés examinés au cas par cas en fonction des places disponibles

Année scolaire 2017-2018

Maintien de l'existant et développement de la classe avec **l'ouverture d'un 2ème cycle (enseignement des bases)**
Ce cycle se réalise en deux années. Cependant un élève déterminé et suffisamment disponible peut parcourir ce cycle en un an.
Elèves concernés : élèves des classes de Première et de Terminale
Présence au minimum à 2 cours par semaine ; volume horaire 3h (préconisation 3h à 6h)
Effectif de 12 élèves

Année scolaire 2018-2019 - Une offre pédagogique sur 3 cycles

Le 3ème cycle consiste à l'approfondissement des acquis. Ce cycle est validé par l'obtention du C.E.T. (certificat d'études théâtrales)

Durée 1 à 3 ans ; volume horaire hebdomadaire 6h

Dans l'immédiat, Il n'est pas prévu de mettre en place le cycle spécialisé. La mise en place de ce cycle imposerait le recrutement d'un deuxième enseignant compte tenu du volume horaire de 16H par semaine. Le projet sera adapté à l'évolution de la demande.

Récapitulatif sur un lieu de cours

Année 2015-2016 - Initiation

Année 2016-2017 - Mise en place du cycle 1

Cycle 1 3 h hebdomadaires 12 élèves

Année 2017-2018- Continuité du cycle 1 et mise en place de la première année du cycle 2

Cycle 1 3h 12 élèves

Cycle 2 3H 1ère année 12 élèves

Soit 24 élèves

Temps de coordination, de rencontres avec les partenaires, participation aux projets : 4h

Soit un enseignant à mi-temps 10h (assistant d'enseignement artistique, principal de 2ème classe)

Année 2018-2019 - Un enseignement organisé sur 3 cycles

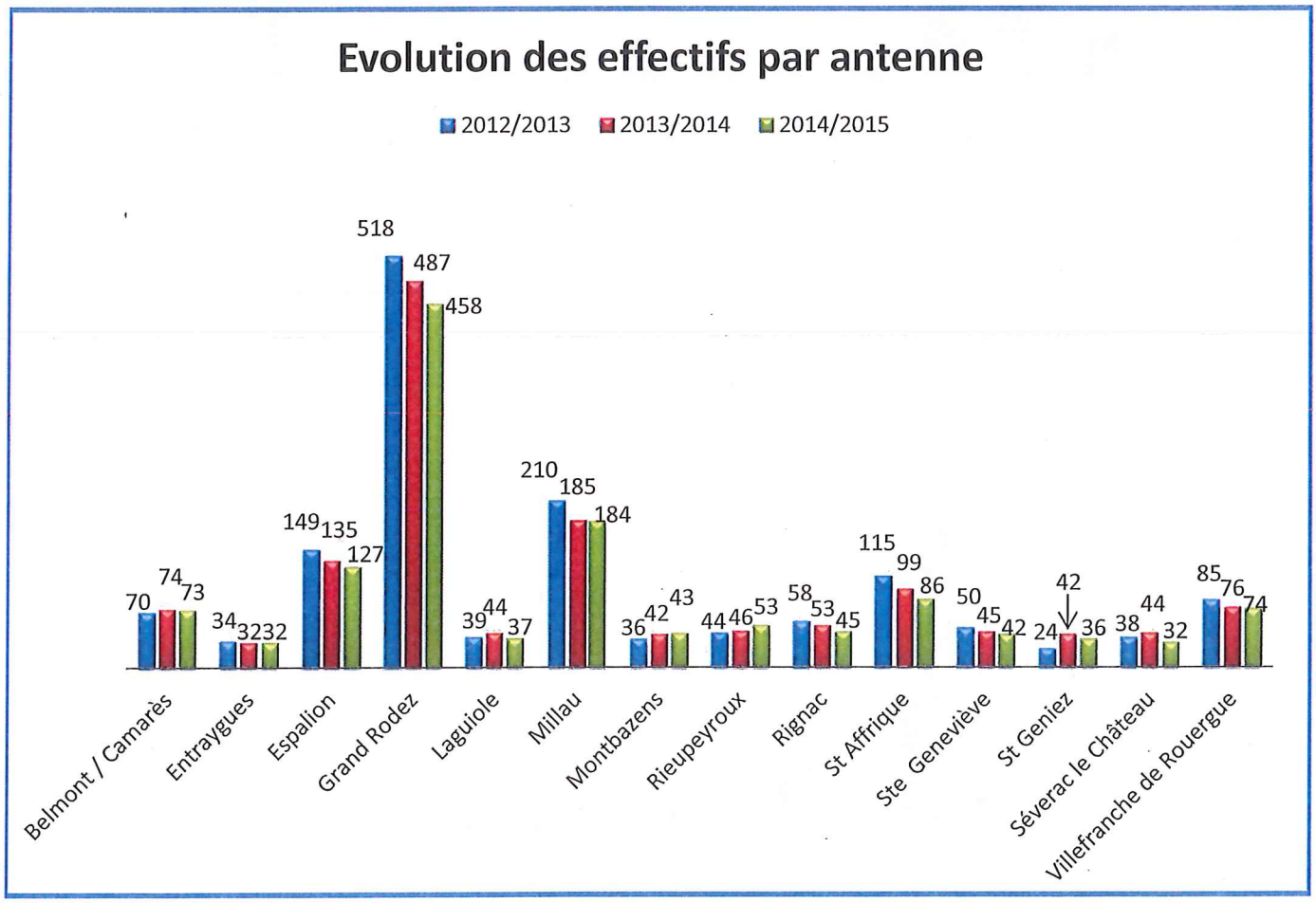
Initiation	1h	
Cycle 1	3h	12 élèves
Cycle 2	1ère année 3h	12 élèves
Cycle 2	2ème année 3h	12 élèves
Cycle 3	6h	6 élèves

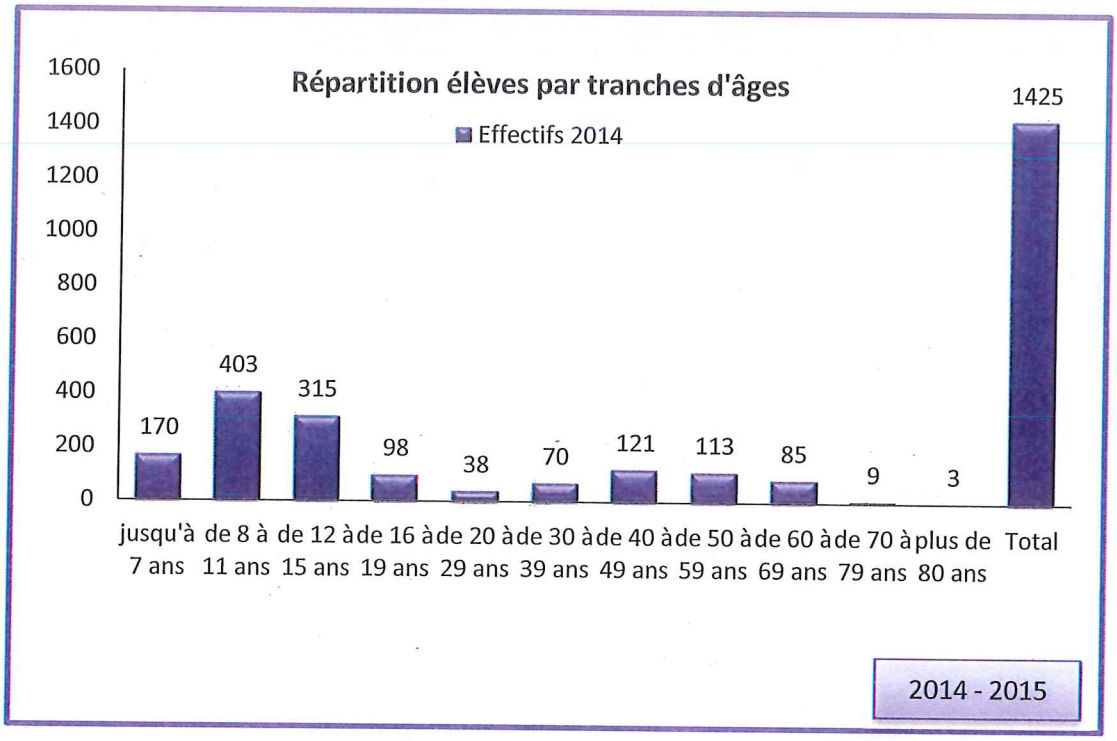
Au total : 42 élèves

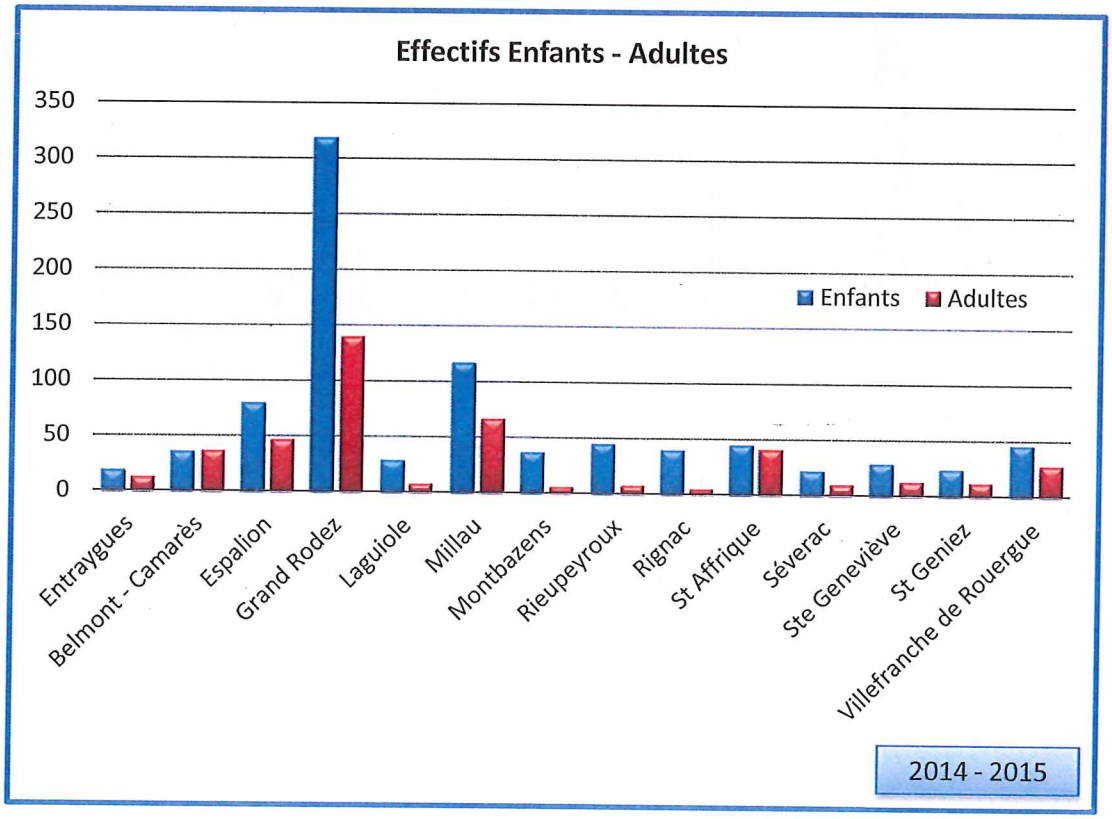
Temps de coordination, projets 4h

Enseignant théâtre à temps complet soit 20h

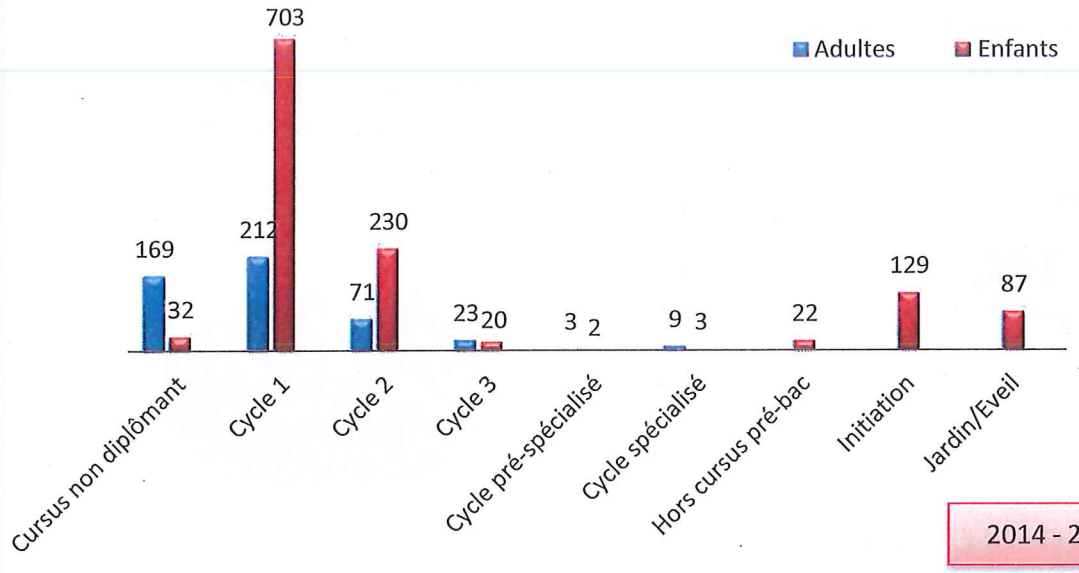
Les données statistiques




Répartition élèves par tranches d'âges
Effectifs 2014
1600
1400
1200
1000
800
600
400
200
0
170
403
315
98
38
70
121
113
85
9
3
1425
jusqu'à 7 ans
de 8 à 11 ans
de 12 à 15 ans
de 16 à 19 ans
de 20 à 29 ans
de 30 à 39 ans
de 40 à 49 ans
de 50 à 59 ans
de 60 à 69 ans
de 70 à 79 ans
plus de 80 ans
Total
2014 - 2015

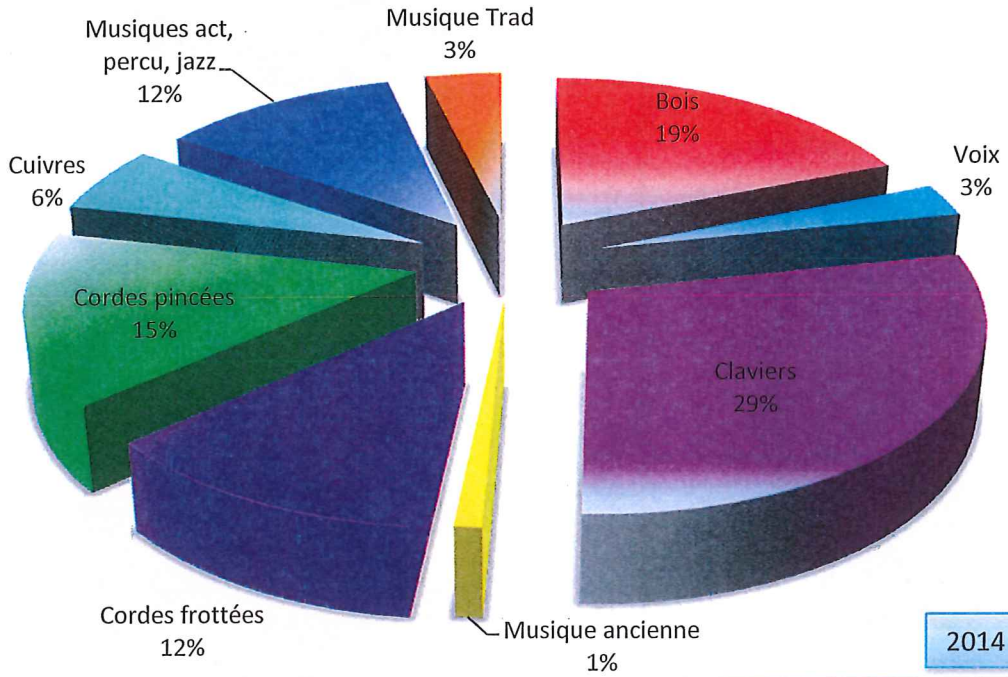

Effectifs Enfants - Adultes
350
300
250
200
150
100
50
0
Enfants
Adultes
Entraygues
Belmont - Camarès
Espalion
Grand Rodez
Laguiole
Millau
Montbazens
Rieupeyroux
Rignac
St Affrique
Séverac
Ste Geneviève
St Geniez
Villefranche de Rouergue
2014 - 2015

Répartition élèves par cycle et par catégorie



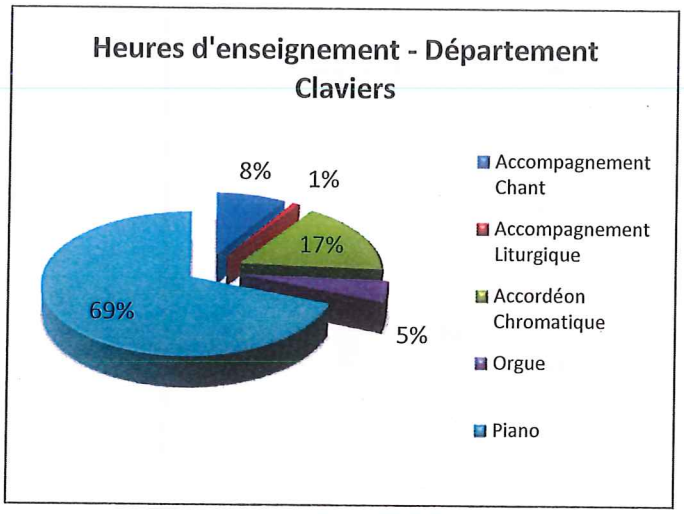
2014 - 2015

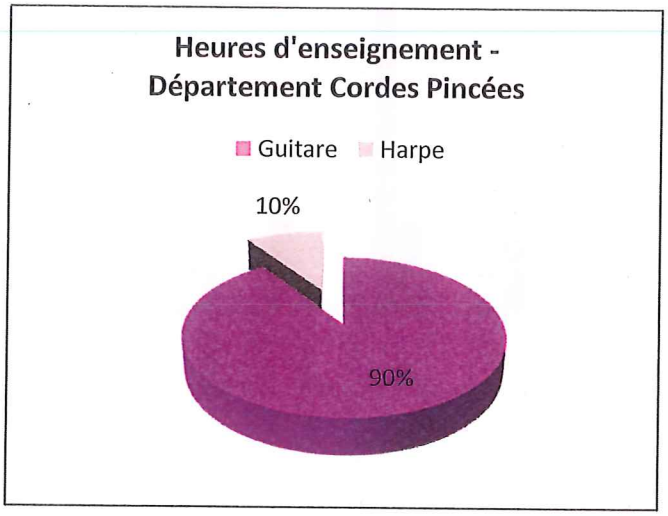
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR DEPARTEMENTS MUSICAUX

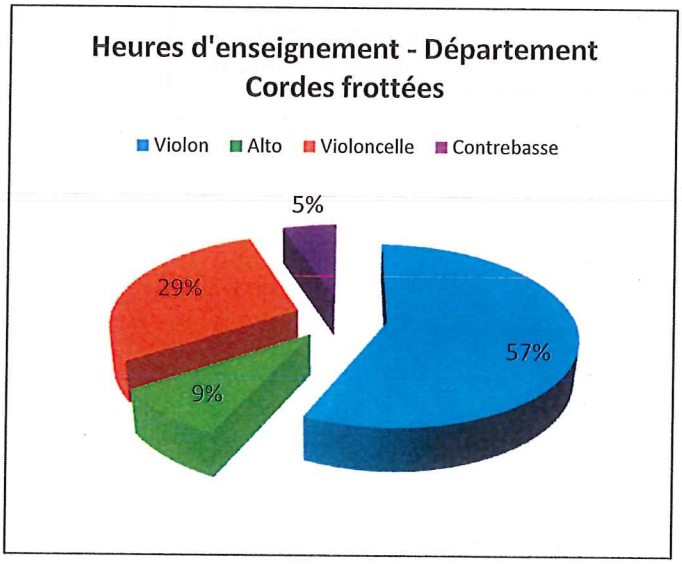


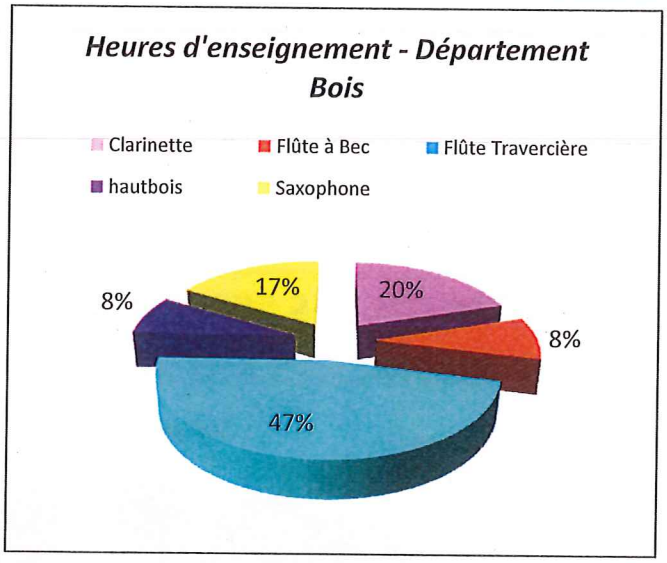
2014 - 2015

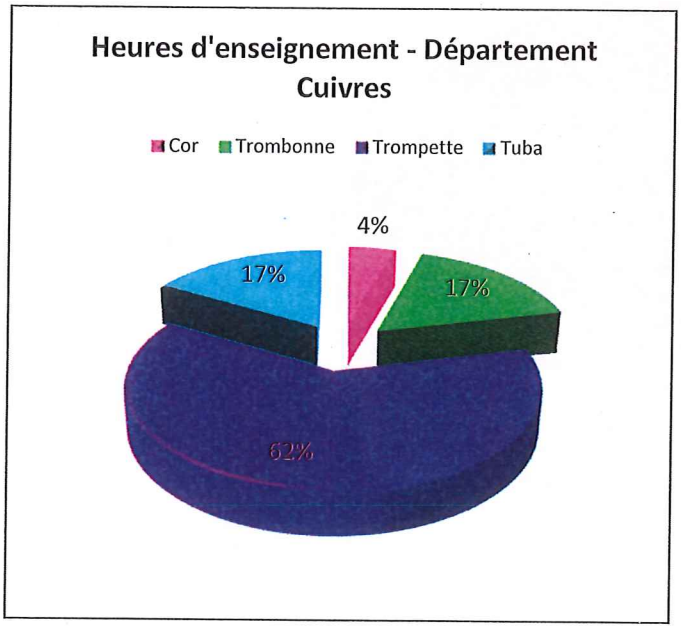
Heures d'enseignement

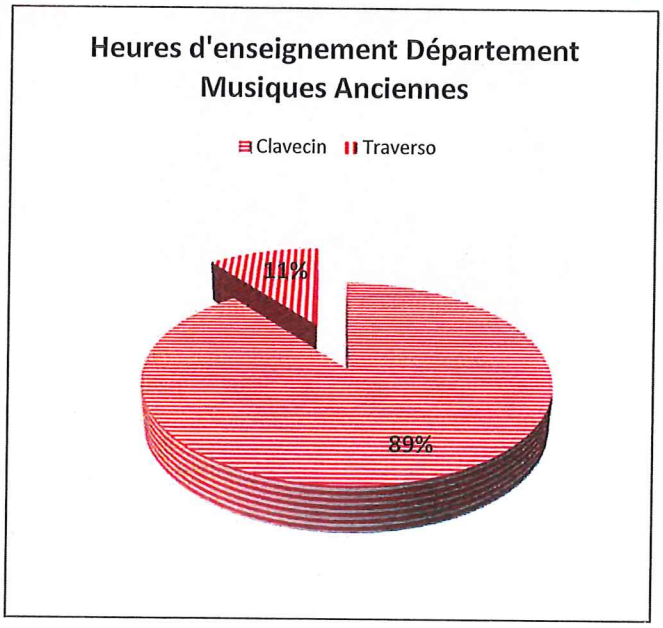












Projet d'éducation artistique et culturelle

2015

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron permet l'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics, en tant que centre de ressources et d'éducation culturelle et artistique.

Par le partenariat privilégié noué avec les collectivités adhérentes au Syndicat mixte, le Conservatoire de l'Aveyron œuvre pour promouvoir la musique sur les territoires.

Ces actions sont menées en direction des enfants dans une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires mais également à destination des personnes âgées ou encore des publics dit empêchés.

Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- éducation artistique et culturelle en milieu scolaire
- sensibilisation à la musique à destination des enfants et des jeunes hors cadre scolaire
- projets construits avec le secteur médical et médico-social
- actions de diffusion musicale et de rayonnement artistique

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

Le conservatoire est investi dans l'éducation artistique et culturelle des enfants par un éveil à la musique au sein des écoles. Celles-ci passent par le biais d'interventions sur le temps scolaire et périscolaire.

- Le dispositif Orchestre à l'école a pour mission d'enseigner une pratique instrumentale collective aux enfants par le biais d'un cours en pupitre et d'un cours de formation musicale et orchestre. Le Conservatoire développe en ce sens un partenariat avec trois collectivités :

- Orchestre à l'école au sein des écoles publiques d'Onet-le-Château du CM1 au CM2, avec une sensibilisation en CE2 et une action spécifique auprès des élèves de la CLIS = 175 enfants concernés

- Orchestre à l'école au sein l'école publique de Sainte-Geneviève-sur-Argence du CE1 au CM2 = 45 enfants

- Perspective d'un orchestre à l'école, à Rodez : projet pédagogique : « cordes et accordéon », ce dispositif concernera les enfants à partir du CE1, avec une sensibilisation dès le CP

C'est 250 enfants qui, en 2015, vont bénéficier de cet accès à la musique par le biais des orchestres à l'école.

- Sensibilisation à la musique : contribution au projet éducatif territorial

Concerné par la réforme des rythmes scolaires et les projets éducatifs de territoire, le Conservatoire a été identifié comme pôle ressources en matière de sensibilisation artistique.
Ces parcours de sensibilisation sont développés autour de différentes thématiques : rythmique, chant choral, fabrication d'instruments, musiques traditionnelles...

Le Conservatoire est repéré, par la plupart des collectivités territoriales, comme un partenaire

éducatif et artistique privilégié ; des conventions ont été établies avec **treize collectivités** sur l'ensemble du territoire départemental pour l'année scolaire 2014-2015. Pour certaines, le partenariat porte sur des actions tout au long de l'année scolaire ; pour d'autres, il s'agit d'interventions ponctuelles sur une période de 5 à 8 semaines.

Ainsi 320 heures d'interventions en milieu scolaire sur le temps périscolaire sont dispensées sur l'année scolaire 2014-2015. Assurés par 17 enseignants, elles concernent 475 enfants, dont 206 qui bénéficient de cette sensibilisation chaque semaine tout au long de l'année.
Les retours sont très positifs de la part des collectivités partenaires.
Il est projeté pour 2015-2016 la reconduction de ces actions et le développement de nouveaux partenariats avec d'autres collectivités.

- Projets pédagogiques « Musique à l'école » :
Le Conservatoire propose également des dispositifs "Musique à l'école" assurés par des enseignants qualifiés et notamment l'enseignant DUMISTE du Conservatoire. Un projet éducatif partagé avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire est mis en œuvre.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, **156 heures d'interventions** sont dispensées dans ce cadre auprès de **309 enfants** :

- à l'école maternelle Pierre Puel des Costes Rouges, à Onet-le-Château : écriture d'un conte musical
- auprès des classes de Grande Section et CP de l'école Gourgan, à Rodez : sensibilisation en vue de la mise en place de l'orchestre à l'école au sein de cet établissement scolaire
- auprès des enfants de CM2 de l'école de Sainte-Geneviève-sur-Argence : atelier percussions
- auprès des 15 élèves de la classe de 3ème prépa-professionnelle du lycée Monteil, à Rodez : atelier rythmique
- dans cinq écoles du Naucellois : initiation au chant choral

Sensibilisation à la musique à destination des enfants hors cadre scolaire

La sensibilisation culturelle se décline également dans des centres de loisirs ou des structures associatives. Le conservatoire répond en effet aux sollicitations pour des actions dans le cadre extrascolaire.

Ces partenariats permettent la mise en place d'ateliers d'éveil musical, mais également des stages autour de la voix, par exemple.

Un partenariat développé en 2014 devrait se poursuivre en 2015 avec le centre de loisirs de Druelle, l'association Oc'live, le centre social d'Espalion....

Projets construits avec des établissements de santé

Des projets sont mis en oeuvre chaque année avec des établissements de santé ou médico-sociaux. Deux types d'actions sont menés :

- ateliers mensuels, notamment sur une thématique rythmique (Institut Médico-Educatif,

Hôpital psychiatrique de jour) avec la participation des élèves à un concert du Conservatoire

- diffusion de concerts d'élèves et/ou d'enseignants

Au sein des maisons de retraite, différents projets sont également proposées :

- diffusion de concerts
- actions répondant à une attente spécifique de la structure : accompagnement musical de spectacle de résidents, chorale intergénérationnelle
- Intervention régulière (notamment en section Alzheimer).

Afin d'aller au-delà des sollicitations de ces structures, une réflexion est entreprise par un groupe de travail au sein du conservatoire afin de développer une offre dédiée, dans un objectif de lien social et une démarche de solidarité intergénérationnelle.

Les actions de diffusion artistique et de rayonnement culturel

La diffusion culturelle relève des missions premières du Conservatoire en relation directe avec les activités d'enseignement et d'éducation artistique. Le conservatoire programme une saison culturelle répondant aux objectifs pédagogiques et de rayonnement culturel sur tout le territoire aveyronnais.

Ces rendez-vous culturels font partie prenante de l'enseignement. Ils permettent aux élèves de valoriser leurs apprentissages, aux professeurs d'encourager la réalisation de projets, la transversalité et l'autonomie des élèves. Pour les parents et le public, ce sont de multiples occasions d'entendre et de voir évoluer les jeunes artistes en formation dans différents contextes. La saison culturelle touche ainsi des publics diversifiés. Le Conservatoire a le plaisir d'accueillir plus de 10 000 personnes au cours d'une saison, répondant ainsi à une de ses missions de rayonnement artistique et culturel.

La saison est articulée autour de temps forts, moments fédérateurs pour un grand nombre d'élèves et enseignants. Il s'agit notamment de projets « chœur et orchestre » sur un répertoire symphonique, mais également autour du jazz avec un grand rendez-vous départemental tous les ans, au printemps, ou encore des projets mettant en valeur une famille d'instrument (les cordes, les bois, les vents...)
Pour 2015-2016, un partenariat avec le Centre culturel de rencontres de l'Abbaye de Sylvanès permettra aux élèves du Conservatoire de participer à la comédie musicale « Les Misérables ».

Le Conservatoire programme également des concerts éducatifs, à destination des écoles : présentation d'instruments, présentation d'œuvres du répertoire ou encore diffusion d'œuvres classiques dédiées aux enfants. Chaque année, entre 400 et 500 enfants sont accueillis au cours de ces séances scolaires.

Des partenariats sont développés ou renforcés avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de MONTAUBAN, le Conservatoire à Rayonnement Régional de TOULOUSE et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de LYON afin de permettre aux élèves de l'Aveyron de partager le parcours d'excellence d'autres jeunes musiciens :

- Ateliers et concerts par Laurent LE CHENADEC et Tristan NAYROLLES de la classe de basson

du CRR de Toulouse et du CRD de Montauban
- Master-class et concert assuré par Stéphane LABEYRIE, professeur de la classe de tuba du CNSMD de Lyon, tuba solo de l'Orchestre de Paris
- Concert du big band du CRR de Toulouse à Entraygues, en Aveyron, et concert du big band du CRDA à Toulouse
- Concert du big band 13 du CRD d'Aix-en-Provence

Par ailleurs des partenariats sont également noués avec les structures culturelles locales. Le conservatoire mène ainsi, à destination de ses élèves, des actions pour développer, faciliter et encourager la rencontre avec le milieu artistique et culturel. Ce travail de sensibilisation constitue une dimension incontournable de leur formation de jeunes musiciens.
Grâce aux partenariats avec ces structures culturelles, des rencontres, master-class, concerts partagés sont proposés aux élèves du conservatoire, notamment avec les structures suivantes :
- Association Renaissance du Vieux Palais d'Espalion
- Théâtre de la Maison du Peuple, Millau
- Théâtre la Baleine, Onet-le-Château
- Association Oc'live, Rodez
- Millau en Jazz, Millau

CONSERVATOIRE
à rayonnement départemental de l'Aveyron

SENSIBILISATION À LA MUSIQUE

CONTRIBUTION AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

- Considérant le **partenariat privilégié** entre les collectivités adhérentes au Syndicat mixte et le Conservatoire de l'Aveyron pour **promouvoir la musique** sur les territoires,

- Considérant l'engagement des collectivités dans le **développement de l'éducation artistique** et **culturelle** en direction des élèves scolarisés sur leur territoire en l'inscrivant dans une **continuité éducative avec les activités hors temps scolaire** qu'elles proposent, en mettant en œuvre leur projet éducatif territorial,

- Considérant que le Conservatoire de l'Aveyron permet l'accès aux pratiques culturelles au travers d'**actions de sensibilisation et d'élargissement des publics** et que **l'intervention en milieu scolaire est une des missions du Conservatoire** de l'Aveyron, en tant que centre de ressource et d'éducation culturelle et artistique,

les collectivités adhérentes au Syndicat Mixte et le Conservatoire de l'Aveyron peuvent s'entendre sur des objectifs partagés pour la mise en œuvre de leur projet éducatif territorial, **le Conservatoire proposant des ateliers de sensibilisation musicale et/ ou une formation à l'attention des personnels de la collectivité intervenant dans le temps des activités périscolaires.**

1 - ATELIERS DE SENSIBILISATION

Les objectifs

- *Socialisation des enfants en leur permettant de pratiquer une activité musicale collective*
- Développement de leur capacité d'écoute
- Initiation au vocabulaire musical
- Développement d'un jugement esthétique sur une œuvre, un instrument, une ambiance musicale

Les thématiques proposées

- Musiques et danses traditionnelles :

- apprentissage de chants occitans
- initiation aux danses traditionnelles
- découverte des instruments : cabrettes, boudègues, cornemuses, accordéons, hautbois...

- Chant choral :

- jeux vocaux, exercices de prononciation et de vocalises. Jouer avec sa voix en explorant divers paramètres tels que le timbre, la hauteur, l'intensité la nuance
- travail sur la posture et la respiration
- apprentissage de chants d'époque et de style différents, chants en langues étrangères ou régionales, chants d'auteurs contemporains
- initiation au chant polyphonique

- Rythmes et percussions corporelles :

- apprentissage de rythmes corporels
- acquisition des notions rythmiques : pulsation, tempo, nuances

- utilisation du corps et de l'espace de façons variées en fonction des caractéristiques du support musical.

- Découverte des instruments de musique :

- découverte des instruments par famille : cuivres, cordes frottées, cordes pincées, bois, percussions, claviers
- activité ludique entre les enfants et l'intervenant : jeux rythmiques, chants accompagnés par l'instrument, activités corporelles
- identification des instruments de musique au travers d'écoutes d'œuvres

MODALITÉS D'ORGANISATION

Des conventions spécifiques seront établies pour la mise en œuvre de ces actions.

Les ateliers de sensibilisation seront facturés sur la base du coût d'une heure supplémentaire d'un assistant d'enseignement artistique délibérée par le Comité Syndical (coût chargé moyen de l'ordre de 40€).

Il conviendra d'étudier au cas par cas les modalités de prise en charge des frais de déplacement et des éventuels frais de gestion.

2- OFFRE DE FORMATION

Formation dispensée par un enseignant du Conservatoire à destination du personnel municipal sollicité pour les activités périscolaires.

Objectif : savoir animer une séance musicale au travers d'activités ludiques et pédagogiques pour écoles élémentaires (du cycle 1 au cycle 3)

La formation pourrait se décliner en quatre axes :

- rythme et corporel :
- jeux corporels
- travail rythmique
- instruments percussions

- la voix :
- jeux vocaux
- apprentissage de chansons

- contes et comptines :
- mise en musique d'un conte
- création de paysages sonores
- écoute de différentes musiques

- organisation d'une séance

MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation : 6h par agent
Organisation : groupe de 10 personnes
Coût de la journée de formation : 270€ (sous réserve de délibération du comité syndical)
Une convention peut être établie entre plusieurs collectivités qui jugeraient utile de se regrouper pour la formation de leurs agents.

FICHE DE FONCTION

Les fonctions du responsable d'antennes territoriales

MISSIONS

Référent du Conservatoire sur le territoire ; interlocuteur privilégié des familles et des partenaires locaux ; chargé des relations avec les institutions locales

Relais territorial, force de propositions auprès de la direction générale

Participe à la planification au niveau départemental du service d'enseignement et à l'optimisation des ressources humaines

Par délégation de la direction générale, il décline sur le territoire l'organisation pédagogique dans le respect des orientations départementales

Il est acteur de la dynamique artistique du territoire, en lien avec les partenaires locaux et avec l'appui de l'équipe enseignante

Travaille en lien étroit avec le directeur général du syndicat mixte et le directeur artistique et pédagogique

Membre du conseil pédagogique

ACTIVITES

Anime et coordonne l'équipe pédagogique de l'antenne ; à ce titre assure, par délégation de la direction, le contrôle administratif de l'activité des enseignants (feuille d'émargement, visa des demandes de report de cours notamment)

Gère l'organisation administrative ; à ce titre il est, le cas échéant, le responsable fonctionnel du secrétariat administratif

Recueille les inscriptions des élèves, s'assure de la complétude des dossiers ; assure les saisies des fiches élèves dans le logiciel IMuse

Contribue au recueil et à la saisie des informations en vue de statistiques et pour l'élaboration des tableaux de bord de pilotage

Assure le suivi de l'organisation pédagogique et administrative

Communique auprès des usagers et des enseignants

Organise et coordonne les actions de diffusion musicale sur le territoire

Participe aux réunions de concertation

Prépare et anime les conseils d'antennes territoriales

Participe à l'élaboration du plan de formation

FICHE DE FONCTION

Les fonctions du responsable de département musical

MISSIONS

Contribue à la dynamique et au bon fonctionnement du département musical dont il a la responsabilité

Force de propositions auprès de la direction générale

Travaille en lien étroit avec le directeur artistique et pédagogique qui est son référent direct

Participe à la mise en œuvre des réformes pédagogiques

Membre du conseil pédagogique

ACTIVITES

Coordonne le département et assure les relations avec les responsables d'antennes

Anime la vie pédagogique du département et suscite la concertation

Conseille sur le plan pédagogique

Veille au suivi des élèves, conseille l'orientation

Participe au suivi et à la bonne organisation des évaluations

Propose les épreuves des évaluations

Participe à la mise en œuvre du projet d'établissement

Contribue à la mise en place des orientations

Participe à l'élaboration du plan de formation